



Centre Technique de la Forêt Communale

BP 15 107 Yaoundé CAMEROUN

Tél : (00237) 22 20 35 12

Email : CTFC_Cam @ yahoo.fr



ETUDE SOCIO ECONOMIQUE DES VILLAGES RIVERAINS DE LA FORET COMMUNALE DE YOKO

RAPPORT DESTINE A LA REDACTION DU PLAN D'AMENAGEMENT

CTFC Avril 2009

Tables des Matières

A) Liste des Tableaux.....	5
B) Liste des Figures	5
C) Liste des Cartes.....	5
Sigles et Abréviations.....	6
I. Introduction Générale.....	7
I.1 Contexte et justification de l'étude.....	8
I.2 Objectifs de l'étude.....	10
II. Méthodologie	11
II.1 Revue bibliographique.....	11
II.2 Briefing, information des populations et collecte des données auprès des autorités administratives...	11
II.3 Entrevue avec les partenaires potentiels de développement implantés dans la zone.	12
II.4 Sélection des animateurs et formations.....	12
II.5 Collecte des données à l'échelle des communautés.....	12
II.6 Outils d'enquête et équipement	14
II.7 Equipe de mission	144
II.8 Réunion de restitution	15
II.9 Analyse des données et rédaction du rapport.....	155
II.10 Difficultés rencontrées	15
III. Analyse des résultats	17
III.1 Le milieu physique.....	17
<i>III.1.1 Localisation.....</i>	<i>17</i>
<i>III.1.2 Topographie</i>	<i>18</i>
<i>III.1.3 Climat.....</i>	<i>18</i>
<i>III.1.4 Hydrographie</i>	<i>18</i>
<i>III.1.5 Pédologie.....</i>	<i>18</i>
III.2 Caractéristiques Biologiques	18
<i>III.2.1 Végétation.....</i>	<i>18</i>
<i>III.2.2 Secteur Guineo – Soudanien</i>	<i>19</i>
<i>III.2.3 Forêts semi caducifoliées à Sterculiacée et Ulmacée.....</i>	<i>19</i>
<i>III.2.3 Ressources Fauniques et halieutiques.....</i>	<i>20</i>
III.3 Environnement socio économique communal.....	21

III.3.1 Historique de la commune.....	21
III.3.2 Organisation sociale et institutionnelle de la commune de Yoko.....	21
III.3.3 mobilisation des ressources communales.....	23
III.4 Organismes et Activités industrielles.....	23
III.4.1 Wildlife Conservation Society (WCS).....	23
III.4.2 Activités industrielles.....	24
III.4.3 Activités économiques et flux commerciaux.....	25
III.4.4 Marchés et commerces locaux.....	26
III.5.5 Destination des produits additionnels : pêche, chasse et de collecte.....	277
III.6 Activités prioritaires identifiées dans le Plan Stratégique de Développement Local de 2007.....	28
III.7 Historiques des villages riverains de la Forêt Communale.....	29
III.7.1 Caractéristiques démographiques des villages concernés.....	29
a) Structure de la population et migrations.....	29
III.7.2 Groupes ethniques.....	29
III.7.3 Habitation et condition de vie des populations.....	30
III.8 Type d'organisation traditionnelle.....	30
III.8.1 Système d'accès au foncier.....	30
III.8.2 Associations identifiées dans les villages étudiés.....	30
III.8.3 Religions et croyances.....	31
III.8.4 Conflits Potentiels.....	31
III.9 Les infrastructures de base.....	31
III.9.1 Les infrastructures scolaires.....	32
III.9.2 La Santé.....	33
III.9.3 L'Electricité.....	34
III.9.4 L'eau.....	34
La Communication.....	35
Le Réseau routier.....	35
III.10 Systèmes de production villageois.....	36
III.10.1 L'agriculture.....	36
III.10.2 Calendrier agricole.....	37
III.10.3 L'Artisanat.....	37
III.10.4 La chasse.....	38
III.10.4 La pêche.....	39
III.10.5 L'élevage.....	40
III.10.6 Utilisation des ressources forestières.....	40
III.10.7 L'Essessang (Ricinodendron heudelotii).....	41
III.11 Politique non durable de gestion des ressources.....	41

III.12 Occupation spatiale des activités des populations	42
<i>III.12.1 Cartographie des terroirs villageois</i>	42
<i>III.12.2 Les campements mixtes</i>	42
IV Recommandations pour l'aménagement de la forêt communale.....	44
IV.1 Bois sur pied	44
IV.2 Produit Forestier Non Ligneux.....	44
IV.3 Ressources fauniques et halieutiques	44
IV.4 Ressources en eau	45
IV.5 Matérialisation des limites de la FCY	45
IV.6 Agriculture	45
IV.7 Aspects socio-économiques et développement	45
<i>IV.7.1 Cadre organisationnel et relationnel.....</i>	46
<i>IV.7.2 Mécanisme de résolution des conflits</i>	47
<i>IV.7.3 mode de participation des populations à l'aménagement</i>	47
<i>IV.8 Retombées de l'aménagement au niveau des populations</i>	47
<i>IV.8.1 Bénéfices directs</i>	47
<i>IV.8.2 Retombées indirectes</i>	48
IV.9 Activités économiques potentielles à développer.....	48
<i>IV.9.1 Le tourisme</i>	48
<i>IV.9.2 Plantations dans le cadre des puits de carbones.....</i>	49
<i>IV.9.3 Plantation industrielle du palmier à huile</i>	50
V. Conclusion.....	51
Références Bibliographiques.....	53
Annexe I : Guide d'entretien individuel.....	54
Annexe II : Guide d'Entretien en Assemblée Villageoise	63
Annexe III : Points GPS collectés sur le terrain	65

LISTE DES TABLEAUX ET FIGURES

A) Liste des Tableaux

Tableau 1 : Répartition des personnes rencontrées lors des enquêtes/ villages	12
Tableau N° 02 : Précipitations annuelles de la station de Yoko.....	18
Tableau N°3 : Animaux présents dans la zone d'étude	20
Tableau N°4 : concessions forestières attribuées dans l'arrondissement de Yoko.....	25
Tableau N°5 : Forêts communautaires qu'on trouve dans l'enceinte de la commune.	26
Tableau N° 06 : Structure de la population par village étudié	29
Tableau 07 : Liste des Associations présentes dans les villages riverains à la FCY.....	30
Tableau N°08 : Prix de vente des différents produits agricoles cultivés dans la zone	37
Tableau N° 09 : Calendrier annuel d'activité des populations.....	37
Tableau N°10 : Prix de vente du gibier	39
Tableau N°11 : Prix de vente des animaux domestiques	40

B) Liste des Figures

Figure N°01 : Illustration des techniques d'enquêtes sur le terrain	14
Figure N°2 : Restitution de l'étude en présence des autorités administratives, traditionnelles et des notables.....	15
Figure N°03 : Formations végétales de la zone d'étude	20
Figure N° 04 : Aperçu de la ville de Yoko	22
Figure N° 05 : le transport des grumes par les sociétés forestières.....	25
Figure N° 06 : Marché de la ville de Yoko.....	27
Figure N° 07 : illustration des activités de chasse et pêche.....	27
Figure N° 08: Les infrastructures scolaires	32
Figure N° 09 : Etablissements sanitaires	33
Figure N° 10 : Alimentation en eau	34
Figure N° 11 : Routes et moyen de déplacement	36
Figure N° 12 : photo illustrant l'activité de chasse	38
Figure N° 13 : L'activité de pêche	40
Figure N° 14 : Utilisation de quelques PFNL.....	41
Figure N° 15 : Paysages touristiques de la commune	49
Figure N° 16 : Peuplement de teck de la zone.....	50

C) Liste des Cartes

Carte N°1 : Localisation de la Forêt Communale de Yoko.....	17
Carte N°2 : Infrastructure Scolaire et sanitaire des villages riverains	33
Carte N° 3 : Points d'approvisionnement en eau potable des villages étudiés	35
Carte N°4 : Terroir villageois.....	43

Sigles et Abréviations

ACFCAM	Association des Communes forestières du Cameroun
AEB/ARB	Autorisation d'enlèvement de Bois/ Autorisation de Récupération du Bois
AJAM	Association des jeunes Agriculteurs de Mbebeing
CAFECO	Cameroon Forest Exploitation Company
CED	Centre de l'Environnement et du Développement
CETIC	Collège d'Enseignement Technique Industriel et Commercial
COPADY	Comité de Participation au Développement de Yoko
CTFC	Centre Technique de la Forêt Communale
CTD	Communauté Territoriale Décentralisée
ESE	Etude Socio Economique
EIE	Etude d'Impact Environnementale
FAO	Food and Agricultural Organisation
FC	Forêt Communale
FCY	Forêt Communale de Yoko
FEDEC	Fondation pour l'Environnement et le Développement du Cameroun
FEICOM	Fonds Spécial d'équipement et d'Intervention Intercommunale
GIC	Groupe d'Initiative Commune
GPS	Global Positioning system
GEPFOM	Gestion des Produits Forestiers du Village Mbatoua
GTZ	Gesellschaft für Technische Zusammenarbeit (Coopération technique Allemande)
ICRAFT	International Center for Agro Forestry
IGN	Institut Géographique National
IST	Infection Sexuellement Transmissible
MDP	Mécanisme de Développement Propre/ Puits de Carbone
MINFOF	Ministère de la Forêt et de la Faune
MINTOUR	Ministère du Tourisme
Msc	Master of Sciences
MTN	Mobile Télécommunication Network
OIBT	Organisation Internationale des Bois Tropicaux
OLB/BVQI	Origine et Légalité des Bois/Bureau Véritas de Qualité Internationale
ONG	Organisation Non Gouvernementale
PAF2C	Programme d'Appui au Forêts Communales du Cameroun
PFNL	Produits Forestiers Non Ligneux
RDPC	Rassemblement Démocratique du Peuple Camerounais
RFA	Redevance Forestière Annuelle
SAR	Section Artisanale Rurale
SIG	Système d'Information Géographique
SIDA	Syndrome d'Immuno Déficience Acquise
SNV	Organisation Néerlandaise de Développement
UFA	Unité Forestière d'Aménagement
UICN	Union Internationale de Conservation de la Nature
WCS	Wildlife Conservation Society
WWF	World Wide Funds for Nature

I. Introduction Générale

Depuis la promulgation de la nouvelle loi forestière, l'Etat a manifesté le souci d'impliquer les populations et les communautés à la gestion durable des ressources forestières. Ainsi, les communes ont la possibilité d'acquérir et de gérer une portion du domaine forestier permanent (art 20, loi 1994) pour en faire des forêts communales. De ce fait, après classement d'un massif forestier au nom de la commune, elle dispose des ressources fauniques et floristiques dont l'exploitation ne devrait se faire qu'après l'approbation d'un plan d'aménagement.

Les lois sur la décentralisation adoptées en juillet 2004 au Cameroun, prévoient le transfert de compétences et de moyens aux communes, notamment dans le cadre de la planification du développement local.

Depuis les élections municipales du 22 juillet 2007, de nouveaux magistrats municipaux se sont installés aux commandes des communes camerounaises avec l'ambition de relever les défis qu'imposent la décentralisation et les enjeux du développement local.

Néanmoins, le fonctionnement de l'institution communale actuelle, avec bien souvent, l'absence de planification stratégique et le manque de moyens techniques et financiers, ne permettent pas aux communes de supporter les nouvelles charges qui lui sont dévolues. Les statistiques démontrent qu'entre 2001 et 2007, le taux de pauvreté au Cameroun a diminué de 4,3 points dans les villes de 50 000 habitants et plus, alors qu'il a augmenté de près de 3 points dans les campagnes et petites agglomérations (Kouete Vincent communication personnelle).

Pourtant la loi forestière de 1994 (art 20) donne la possibilité aux communes d'obtenir et gérer un massif forestier du domaine permanent pour leur propre compte, ce qui doit constituer une source de recette importante pour l'exécutif communal. L'exploitation de ressources forestières et fauniques doit se faire suivant un plan d'aménagement préalablement validé par le MINFOF.

Initié en 2006, le classement d'un massif de 27 070 ha (confère Avis au Public N° 0216 /MINFOF/SG/DF/SDIAF/SA) de forêt au profit de la commune de Yoko s'est arrêté à la réunion des autorités administratives et des élites tenue à Ntui, le 27 juillet 2007. Confronté à des difficultés financières suite à la chute des RFA de 75% le nouvel exécutif communal a vite fait de relancer le processus qui a terme va générer de revenus nécessaires aux financements des différents projets envisagés par la commune dans le but d'améliorer les conditions de vie des populations.

Ainsi, avec l'appui du CTFC, les réunions de sensibilisations dans les villages ont été organisées les 18 et 19 novembre et la commission de classement le 23 décembre 2008. Les membres de la commission ont décidé d'augmenter la superficie à 29 500 ha en prenant soin d'exclure toutes les forêts communautaires de la zone.

Dans le souci d'approfondir la connaissance du milieu et du style de vie des populations en relation avec la forêt, nous avons jugé utile d'anticiper une étude socio économique dans les villages riverains qui sera prise en compte lors de la rédaction du plan d'aménagement.

Il faut noter en passant que le nouvel exécutif communal a fait réaliser un diagnostic qui a conduit à l'élaboration d'un plan stratégique de développement local (période 2008 - 2015) par des spécialistes natifs de la région.

Cette étude envisageait des solutions pour répondre aux problèmes identifiées lors des diagnostics mais n'abordait pas les aspects liés à la forêt communale ni les données sur l'occupation spatiale des activités menées par les populations. Il est important d'actualiser certaines informations et de mettre en évidence les modes d'utilisation de l'espace liés aux activités des populations riveraines dans et autour des limites de la forêt communale de Yoko.

La commune Yoko, qui compte sur l'exploitation de la FC pour renflouer ses caisses et améliorer les conditions de vies des populations a mandaté le Centre Technique de la Forêt communale (CTFC) de réaliser l'étude socio économique, mettant en exergue l'occupation spatiale relative aux activités des populations riveraines au massif forestier communal. Les 4 équipes d'enquêteurs ont parcourus les 7 (sept) villages riverains répartis sur les deux axes longeant la forêt communale ;

- l'axe Ntui - Yoko, 5 villages riverains : Guervoum, Dong, Mbembeing, Mekoassim, et Mankim ;
- l'axe Yoko – Nanga Eboko, 2 villages riverains: Melimvi et Mbatoua.

Pour l'identification des activités villageoises au sein du massif communal (FCY) 4 équipes d'enquêteurs ont été déployées sur le terrain (1^{ère} phase de collecte de données, cartographie participative, formulaires d'enquête):

Afin de relever les positions géographiques de ces informations et de compléter les données recueillies par les équipes d'enquêteurs, une deuxième phase de collecte a été planifiée. Cette phase terrain a été réalisée par les membres du CTFC, accompagné par certains enquêteurs et des pisteurs villageois. La mission s'est terminée par le dépouillement des fiches d'enquête, la restitution des principaux résultats avec l'ensemble des parties prenantes et la rédaction du rapport.

Nous exprimons notre profonde reconnaissance à tous ceux qui ont contribué de prêt ou de loin à l'aboutissement de ce travail et à toutes les populations des villages ainsi qu'à leurs chefs respectifs pour leur sollicitude, collaboration, accueils et hospitalité, sans oublier les autorités locales. Une mention particulière au maire et sous préfet de Yoko pour leur disponibilité et collaboration tout au long de ce travail.

I.1 Contexte et justification de l'étude

Les communes camerounaises présentaient jusqu'à l'adoption des nouvelles lois de la décentralisation en juillet 2004¹, non seulement des compétences mais aussi des moyens limités. Les potentialités de ce nouvel arsenal législatif sont de plusieurs ordres pour le développement de la commune de Yoko. En effet, certaines compétences ont été transférées aux collectivités dans les domaines suivant : l'action économique, l'environnement et la gestion des ressources naturelles dont la forêt communale, la planification, l'aménagement du territoire, l'urbanisme et l'habitat, le développement sanitaire et social, l'éducation, l'alphabétisation et la formation professionnelle, la jeunesse, les sports et les loisirs, ainsi que la culture et la promotion des langues nationales, octroyant ainsi aux communes, un vaste champ de compétences.

Dans ce contexte, la loi n°2004/017 dans les dispositions générales et en son article 4, précise les missions des collectivités en mentionnant "*la promotion du développement économique, social, sanitaire, éducatif, culturel et sportif*" tout en confirmant l'autonomie administrative et financière de ces entités territoriales. Cette dernière confirmation pose effectivement un problème dans la mise en œuvre des compétences transférées en ce sens que les CTD ne disposent pas facilement des moyens techniques et financiers² qui avaient été prévus par l'Etat pour mener à bien leurs nouvelles responsabilités³.

Il faut alors imaginer toutes les opportunités de mobilisation de ressources, tant au niveau de l'amélioration de la perception des recettes municipales qu'au niveau des revenus extérieurs, tels que la RFA ou les bénéfices tirés de l'exploitation des forêts communales.

¹ Loi n°2004/017 du 22 juillet 2004 d'orientation de la décentralisation, loi n°2004/018 du 22 juillet 2004 fixant les règles applicables aux communes et loi n°2004/019 fixant les règles applicables aux régions

² Recrutement de personnel ou demande d'affectation ou de détachement de fonctionnaires et agents de l'Etat (statut de la fonction publique maintenu), la mise à la disposition des CTD de l'ensemble des biens meubles et immeubles, les ressources fiscales et/ou dotations fixées annuellement par la loi des finances, les dotations spéciales aux CTD démunies (péréquation entre les entités décentralisées assurée).

³ Le transfert des ressources et moyens de l'Etat aux CTD suit les principes de subsidiarité, de progressivité et de complémentarité.

Dans le contexte des RFA⁴ perçues par les communes, comme c'est le cas pour Yoko, il est essentiel qu'elles puissent concourir aux charges de fonctionnement et d'investissement liées aux nouvelles responsabilités communales.

En dehors de recettes issues de la RFA, des ressources additionnelles proviendront de la mise en œuvre du plan d'aménagement de la forêt communale. Pourtant la rédaction du plan d'aménagement doit se faire par des ressources propres que doit mobiliser la commune. Par ce fait, le maire s'est lancé à la recherche des financements des bailleurs de fonds nationaux et internationaux pour réaliser cet ambitieux projet (Tina Annir communication personnelle). Dans cette démarche, la commune a adhéré à l'ACFCAM, ce qui lui a permis de bénéficier des activités menées dans le cadre du Programme de d'Appui aux Forêts Communales du Cameroun (PAF2C) mises en œuvre par le CTFC à travers la signature d'une convention.

Le Centre Technique de la Forêt Communale (CTFC) est l'organe d'exécution (maître d'œuvre) du PAF2C qui fonctionne depuis 2008 et dont les missions d'expertises concernent entre autre :

- l'Aménagement Forestier ;
- l'Inventaire multi ressources (flore, faune, PFNL etc.) ;
- l'Enquête socio-économique, les plans de développement communaux;
- la cartographie, SIG, Télédétection, Topographie, BD;
- l'évaluation / Étude d'impact environnemental;
- les formations aux métiers de la forêt et du bois ;
- les contrats d'exploitation, la valorisation du bois, de la faune et des PFNL ;
- le montage des projets MDP, etc.

La réalisation de l'étude socio économique de la forêt communale par le CTFC, ce justifie donc pour plusieurs raisons :

- a) le CTFC est en mesure de mener cette étude en interne ou en partenariat, parce qu'elle dispose d'expert en la matière ;
- b) la réalisation de l'ESY par cette structure et à ses frais va réduire considérablement le coût de l'aménagement de cette forêt communale ;
- c) le CTFC va cofinancer l'inventaire multi ressources et rédiger le plan d'aménagement de ce massif forestier ;

Les prescriptions d'aménagement de la forêt communale doivent intégrer toutes les activités génératrices de revenus des populations riveraines liées à l'usage des ressources forestières. En effet, le développement d'initiatives de valorisation de ces produits forestiers doit clairement apparaître dans le PA, au même titre que les aspects relatifs à l'exploitation du bois d'œuvre.

Les revenus additionnels importants du fait de la mise en œuvre du plan d'aménagement vont permettre à la commune de s'investir des nouvelles initiatives : production du bois en grumes et débité, unités de transformation, micro entrepreneuriat, etc. Par ailleurs un pourcentage de revenus issus de l'exploitation de ces ressources pourra être consacré aux villages riverains pour des œuvres communautaires dans le but d'améliorer leur cadre et niveau de vie. C'est donc un vaste défi que doit relever le maire et ses adjoints.

I.2 Objectifs de l'étude

L'objectif global est donc d'évaluer le niveau de dépendance des populations vis à vis du massif forestier communal afin d'intégrer leur préoccupation dans le plan d'aménagement, la situation socio-

⁴ Les montants de la RFA versée aux communes varient au prorata de la superficie forestière sise dans les limites administratives communales. Les redevances perçues par les communes et communautés, respectivement 40 % et 10 % de la RFA totale versée à l'Etat, fluctuent entre 770 millions (commune de Mindourou) et 600.000 FCFA (commune de Nanga Eboko). La commune de Yoko perçoit environ 100 millions de RFA.

économique de la zone forestière concernée par l'aménagement, afin de mieux intégrer les composantes économiques et sociales dans le plan d'aménagement de la FCY.

Les objectifs spécifiques sont :

- Mettre en évidence les différentes activités des populations (systèmes de production destinés à l'autoconsommation et au commerce) et le degré de dépendance de celles-ci vis-à-vis de la forêt communale ;
- Décrire les organisations sociales et institutionnelles de la commune et des communautés, les caractéristiques historiques, sociales, démographiques, ethniques des villages concernés;
- Recenser les infrastructures socio-économiques fonctionnelles et non fonctionnelles ;
- Saisir les priorités de développement des communautés ;
- Inventorier les produits naturels ligneux et non ligneux collectés/ consommés/ transformés/ commercialisés traditionnellement par les populations locales et analyser les filières d'approvisionnement de ces différents produits ;
- Identifier les modalités d'accès et de gestion des ressources forestières et les conflits potentiels liés à l'usage de ces ressources;
- Conduire la cartographie participative des zones d'accès au massif forestier et les limites d'occupation des populations (consultations et relevés GPS des zones de terroir) ;
- Examiner les possibilités et contraintes à la coexistence durable entre les vocations attribuées à la FCY et les activités menées par les populations ;
- Recenser les structures de gestion villageoises capables d'assurer certaines activités dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'aménagement de la FCY (Comités Paysans Forêt), les différents leaders villageois susceptibles d'influencer l'aménagement, les acteurs ou organismes d'accompagnement des populations pour le développement ;
- Evaluer les impacts environnementaux directs et indirects de l'exploitation forestière, équilibre social et qualité de vie des populations concernées ;
- Vérifier et documenter les perceptions et attentes des villages concernés par rapport à l'aménagement de la forêt communale et proposer les prescriptions sociales d'aménagement en vue d'une utilisation adéquate et durable de l'espace forestier (activités alternatives) ;
- Identifier les sites culturels dans la FCY et proposer des mesures de conservation de celles-ci ;

II. Méthodologie

La méthodologie adoptée pour réaliser la présente étude s'est voulue participative. En effet, l'enjeu social lié à l'aménagement d'une forêt communale nécessite l'implication des acteurs de développement de la zone d'intervention. L'ensemble des partenaires intervenant dans la zone d'étude a été rencontré. La contribution de la société civile à l'étude socio-économique a permis une meilleure assimilation du concept de foresterie communale et d'aménagement, la bonne diffusion de l'information au niveau local mais également la prise en compte de certaines activités génératrices de revenus ayant trait aux ressources forestières.

Une fois ces partenaires impliqués, la mise en œuvre des activités planifiées par la commune sera facilitée grâce à l'appui qu'ils pourront apporter lors des échanges entre les populations limitrophes à la FCY et les responsables de la cellule de foresterie communale.

L'analyse documentaire a tenu compte de la littérature existante dans le domaine de la foresterie communale. Après la phase bibliographique, le briefing avec les responsables de la commune a permis de cadrer le programme de travail de l'étude et le recrutement des animateurs issus de la région et ayant une formation équivalente à la maîtrise.

Les animateurs ont ensuite suivi une formation bien spécifique aux concepts d'enquêtes socio-économiques et collecte de données géographiques au moyen de la cartographie participative et des relevés GPS. Le débriefing avec les animateurs a clôturé la phase de terrain et débouché sur la préparation de la réunion de restitution des principaux résultats auprès des autorités traditionnelles et administratives.

II.1 Revue bibliographique

La documentation consultée pour mener à bien les différentes étapes de l'étude socio-économique s'organise autour des thématiques suivantes :

- ◇ L'ESE préalable à l'aménagement de la forêt communale de Djoum, région du Sud,
- ◇ La littérature sur le milieu biophysique et humain,
- ◇ Les plans d'aménagement du parc national du Mbam et Djerem ; des UFA 08 006 et 10 - 062 ainsi que les plans simples de gestion des forêts communautaires : N°121 (APDD) ; N°120 (ADGRM) ; N°122 (AJAM) ; et N°311 (GEPFOM),
- ◇ Les photographies aériennes ainsi que des images satellites couvrant la zone,
- ◇ Le plan de zonage du territoire forestier méridional.

II.2 Briefing, information des populations et collecte des données auprès des autorités administratives

Avant le lancement de l'étude les populations ont été sensibilisées pour une participation massive lors des réunions d'informations du classement de cette forêt communale un mois plus tôt. Le message porté du sous préfet adressé aux populations comportait : le calendrier du passage des équipes d'enquêteurs du CTFC dans les villages, la date de restitution ainsi que les personnes invités.

La présence de M. Issa Yoko Martial et de GUEINTSE Ambroise tous deux cadres de la commune nous a facilité la collecte des données relatives aux services déconcentrés de l'administration : éducation, santé, agriculture et élevage, ...

Le programme de travail a fait l'objet de plusieurs modifications, pour des raisons diverses : logistique (non disponibilité de véhicule à la GTZ ce qui ne permettait pas aux équipes d'aller sur le terrain), mission du sous préfet, etc.

II.3 Entrevue avec les partenaires potentiels de développement implantés dans la zone.

Après le briefing de l'ESE, l'équipe de mission a pris contact avec l'ensemble des acteurs de la société civile et autres structures intervenant dans la localité de la FC et ses environs :

- Le président des forêts communautaires et les différents gestionnaires de celles qui sont en activités,
- la société forestière SIM qui exploite l'UFA 08 – 009 et une autorisation de récupération de bois dans la zone, ainsi que la société PM dont l'UFA est assise en partie dans la commune.

II.4 Sélection des animateurs et formations

Les équipes d'animateurs ont ensuite été sélectionnées avec l'aide d'Issa Yoko (cadre administratif de la commune). Les 4 animateurs retenus pour la première phase de l'ESE ont ensuite été formés sur les différentes techniques d'enquêtes socio-économiques, la cartographie participative ainsi que les concepts fondamentaux de foresterie communale avec réglementations et argumentations à l'appui.

Au cours de cette journée de formation, les questionnaires ont été parcourus avec les animateurs et des mises en situation ont été réalisées.

Chaque animateur avait la charge de deux villages en deux jours :

- Yoko Martial à travaillé dans les villages Guervoum et Dong ;
- Gueintsé Ambroise à Mbebeing et Mekoissim ;
- Nyagono Marlène à Mankim avec une descente sur le terrain
- Samara Jean Jacques à Melimvi et Mbatoua.

II.5 Collecte des données à l'échelle des communautés

1) les enquêtes individuelles

Les données primaires quantitatives et qualitatives concernant les relations entre les populations riveraines et les ressources naturelles ont été obtenues à l'aide d'un questionnaire élaboré au bureau, testé dans l'étude socio économique de l'UFA 11 005 de CAFECO (annexe 2 : fiche d'enquête utilisée). Ce questionnaire a permis de recueillir les informations auprès d'un échantillon de 136 personnes rencontrées au hasard suivant une répartition résumée dans le tableau N°1, soit un taux de sondage de 10,84%.

Tableau 1 : Répartition des personnes rencontrées lors des enquêtes/ villages

Village	Nombre d'enquêtés
Guervoum	16
Dong	17
Mbebeing	16
Mekoassim	23
Mankim	31
Melimvi	15
Mbatoua	18
Total	136

2) travaux en assemblée villageoise

Ils ont permis de réunir dans un même endroit et par village riverain, les différentes couches socio professionnelles du village pour discuter de l'histoire du village, les différentes activités des populations, des indices de développement et d'organisation sociale (infrastructures, initiatives locales, association...)

Avant la tenue de ces réunions collectives, un guide d'entretien avec les populations a été élaboré au bureau pour structurer la démarche à adopter pour collecter les données. Les outils utilisés sont notamment ; l'entretien semi structuré, informel, les réunions en assemblée villageoises, les cartes participatives. Ces réunions ont servi à :

- réaliser de manière participative des cartes de détermination du terroir en mettant au premier plan les différentes formes d'occupation des terres (zones d'habitation, d'activités agricoles, de chasse et de collecte des produits forestier non ligneux, zones sacrés, forêt de production (UFA et Forêt communale) ;
- recueillir les informations relatives à l'histoire de la zone (évènement majeur ayant marqué l'histoire de ces communautés), la composition ethnique, les différent leaders villageois susceptibles d'influencer l'aménagement, les acteurs ou organisme d'accompagnement des populations pour le développement qui travaillent dans la zone ;
- recueillir toutes les revendications formulées par les populations locales pouvant influencer les travaux d'exploitation lors de la phase d'exploitation ;
- constituer une banque de données sur l'ensemble des infrastructures sociales, les initiatives locales de développement ainsi que les associations villageoises de la région pouvant influencer ou jouer un rôle important sur la gestion durable des ressources forestière dans la zone périphérique.

L'animation des réunions collectives a été effectuée par les 4 animateurs répartis sur l'ensemble des villages. Cette équipe a procédé à des entretiens avec les groupes socio professionnels regroupés autour du chef de village, en tenant compte de l'aspect genre. Une fiche de présence était dressée à chaque réunion.

3) les entretiens avec les informateurs qualifiés

Des informateurs qualifiés identifiés précédemment lors des réunions collectives ont été utilisés pour compléter les informations reçues. Ces informateurs sont des personnes des deux sexes qui de part leurs acticités, leur séjour prolongé dans la zone, leur implication dans la réalisation des projets de développement, leur influence, ont une bonne connaissance de la région. Il s'agit des autorités administratives, municipales, traditionnelles, des maîtres d'écoles, des responsables de gestion des forêts communautaires, etc.

4) Les réunions informelles

Ces réunions informelles ont été menées lors de la deuxième phase de terrain, avec pour objectif de confronter les résultats des enquêtes villageoises. La méthode de triangulation a été utilisée pour vérifier certaines informations contradictoires et pour aborder des thématiques plus conflictuelles liées à la gestion des ressources naturelles. Ces réunions réunissaient un plus petit nombre de villageois, il s'agissait le plus souvent de groupes de même affinité culturelle ou professionnelle.

5) Identification des acteurs

Tout au long des consultations des communautés, certains acteurs qui présentaient une expertise de qualité dans le domaine forêt environnement ou des connaissances en matière d'initiatives de projet de développement, ont été identifiés. Cette étape du travail était essentielle en ce sens qu'elle permettait de retenir des mesures de gestion adaptées au contexte local.

6) Cartographies participatives et relevées GPS

La position des sites d'activités des populations au sein et en périphérie des limites de la FCY a d'abord fait l'objet d'une cartographie participative dirigée par les animateurs lors de la première phase de la mission. Lors de la seconde phase de la mission et sur la base des résultats de ces cartes participatives, les différents points à relever sur le terrain étaient d'abord présentés aux pisteurs afin de maximiser le parcours en forêt pour prendre la position exacte de toutes ces zones d'occupation au GPS.

En dehors des villages Melimvi et Mbatoua dont les activités agricoles et autres sont concentrés dans un rayon de 2 km du village, il a fallu descendre sur le terrain dans les autres villages pour localiser les sites d'intérêts des populations.

Figure N°01 : Illustration des techniques d'enquêtes sur le terrain



Réunion en assemblée villageoise à Guervoum



Contrôle de carte participative/ le chef à Mankim



Initiation des enquêteurs au GPS : Yoko Issa Martial cadre communal

Les limites du terroir villageois étaient matérialisées sur les cartes participatives dans les différents villages. L'identification des sites d'intérêt sur le terrain s'est faite avec l'aide des pisteurs (ancien chasseur maîtrisant bien la zone) et concernait : les campements de pêche et de chasse ainsi que les lieux sacrés. On ne trouve pas de plantations agricoles à l'intérieur des limites de la FCY. Les animateurs ont été initiés à l'utilisation du GPS avant les descentes dans les villages.

II.6 Outils d'enquête et équipement

Le matériel utilisé pour la mission (enquêtes et relevés terrain) est le suivant :

- formulaires d'enquête individuelle et collective, papier de conférence pour les cartes participatives, feutres de couleur, cartes topographiques de localisation et de reconnaissance, blocs notes, bics, contrats de travail pour les animateurs, modules pour la formation et document attestant leur participation.
- 2 GPS de marque GARMIN 60 CSX
- fiche de relevés des coordonnées géographiques des sites d'occupation (Annexe 3),
- logiciel Arcview version 3.3 carte,
- appareil photo Kodack EasyShare C633
- véhicule Nissan 4X4 GTZ et Toyota Surf du CTFC.

II.7 Equipe de mission

L'équipe d'enquête recrutée pour la phase terrain de l'ESE, a suivi une formation préalable pilotée par l'aménagiste du CTFC (Centre/Sud). Ces animateurs, au nombre de 4, étaient répartis en 4 équipes.

A côté des cadres de la commune deux animateurs de niveau maîtrise ou master of sciences (Msc) faisaient partie de l'équipe d'enquête. A tout moment de la phase de consultation avec les populations, l'équipe d'animateurs pouvaient contacter le responsable du CTFC, qui restait disposé à intervenir en cas de difficultés quelconques.

L'équipe d'enquêteurs était donc composée des personnes suivantes :

1. ISSA YOKO Martial, maîtrise en sciences politiques et développement local ;
2. SAMARA Jean Jacques, maîtrise en sciences économiques ;
3. NYANGONO Suzanne Marlène, étudiant de niveau Msc en géographie ;
4. GUEINTSE Ambroise, en service à la commune de Yoko.

La coordination du travail dans les villages et sur le terrain s'est fait sous la conduite de l'aménagiste Centre-Sud du CTFC en la personne de NGOA Elie Olivier Y.

II.8 Réunion de restitution

La réunion de restitution a été organisée aux termes des travaux de consultation et de relevés terrain, les questions étaient débattues en français et en langue locale. Initialement prévue le mardi 09 décembre 2008, la restitution a finalement eu lieu le samedi 13 du même mois, suite à la tournée du nouveau sous préfet dans ces villages.

Les informations collectées au niveau des communautés et les problématiques locales ont été exposées lors de la restitution, accompagnées par de nombreuses explications présentées par l'équipe des animateurs et du CTFC. Les sites d'activités des populations qui pouvaient conduire à des conflits ont été identifiés et les mesures pour les éviter ont été proposées.

La grande participation témoignait de l'intérêt des populations concernées par le projet d'aménagement de la forêt communale de Yoko. Etaient présents à la restitution, les chefs de tous les villages accompagnés d'un notable, l'exécutif communal et le sous préfet ainsi que les autorités administratives déconcentrées.

Figure N°2 : Restitution de l'étude en présence des autorités administratives, traditionnelles et des notables.



Les chefs et notables des villages riverains lors de la restitution de l'ESE



Madame Boma Rose 2nd Adjoint au maire lors de son mot de bienvenu

II.9 Analyse des données et rédaction du rapport

Une fois rentré sur Yaoundé, les informations recueillies au cours des entretiens collectifs (ou réunions en assemblées villageoises) ainsi que celles obtenues auprès des personnes ressources ont fait l'objet de diverses synthèses suivant les points contenus dans le guide d'entretien.

Après le dépouillement des fiches d'enquêtes, le traitement proprement dit des données a été facilité par l'outil informatique. Ainsi pour le questionnaire individuel, nous avons eu recours à Excel sous Windows XP dont il a fallu au préalable définir les variables.

Pour ce qui est des cartes qui figurent dans le document, les points GPS ont été traité grâce aux logiciels Map Sources et Arcview 3.2 en ayant recourt aux feuillets IGN de Nanga Eboko et Yoko.

II.10 Difficultés rencontrées

L'absence de la route sur l'axe Nord : Yoko – Mbatoua nous a créé des problèmes relatifs au déplacement dans cette zone que nous avons fait à moto.

Le fait que l'ESY ait été vulgarisée lors des réunions d'informations des villages riverains de la Forêt Communale a amené les populations à ne pas donner les vrais prix de vente de certaines denrées de peur de faire l'objet de nouvelles taxes :

- rétention d'information par les chefs de villages au sujet du sciage sauvage dont ils perçoivent des royalties.

- méfiance du chef de Guervoum et ses sujets pas très convaincus de l'objet de notre présence. En réalité c'est la seconde équipe de pisteuse qui nous conduit véritablement sur le site sacré, après plus d'une heure de recherche en forêt. Ce qui a freiné le déroulement du travail et le retour des enquêteurs au village après 20 heures le soir.

Aucun plan simple de gestion des forêts communautaires n'est disponible dans les villages, ils sont entre les mains des gestionnaires en ville ou auprès des élites qui ont financé le processus à la recherche de partenaire financier. Même le président de l'association nationale des communautés attributaires des forêts communautaires du Cameroun n'a pas pu nous fournir un plan simple de gestion à consulter. Ce qui ne nous permet pas de prévoir des cas de chevauchement qui pourraient exister entre la forêt communale et certaines forêts communautaires.

La base de données du service de cartographie du MINFOF n'est pas à jour à ce sujet, et le village Mbebeing ne figure pas dans les cartes IGN de Yoko et Nanga Eboko. Enfin, la tournée du chef de terre (Sous préfet nouvellement affecté à ce poste) dans les villages concernés nous a fait repousser la restitution de mercredi à samedi et un double déplacement des équipes.

III. Analyse des résultats

III.1 Le milieu physique

III.1.1 Localisation

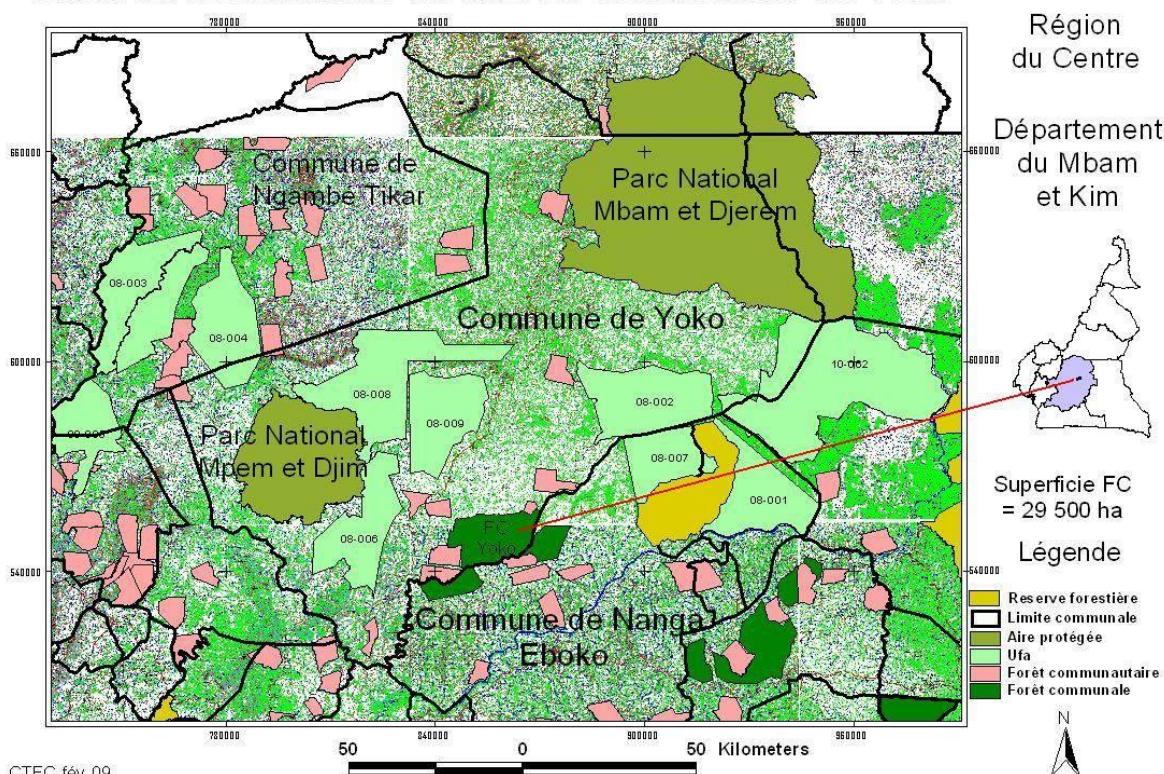
Perchée à 1250 m d'altitude, la ville de Yoko, est le chef lieux de l'arrondissement et de la commune du même nom. Nous sommes là dans le département du Mbam et Kim Région du Centre. La commune de Yoko couvre une superficie de 15 000 km². Elle est distante de Ntui, le chef lieu du département d'environ 192 km et est limitrophe :

- Au Nord de la commune de Tibati ;
- A l'Ouest de la commune de Ngambé Tikar ;
- Au Sud des communes de Ngoro et Ntui ;
- A l'Est des communes de Bélabo, Nanga Eboko et Mbandjock.

La forêt communale de Yoko est matérialisée par des limites naturelles. Au Nord, la FCY est limitée par la rivière Djim ou Djo. L'axe Est et Sud Est sont respectivement délimités par la rivière Djeke qui sépare la FCY du département de la Haute Sanaga où l'on trouve deux blocs de sa forêt communale ainsi que des forêts communautaires. La limite Ouest de la FCY est matérialisée par la présence de deux forêts communautaires APDD et AJAM et une droite menant à la rivière Djim. Ces limites ont été adoptées lors de la commission de classement tenue à Ntui le 23 décembre 2008.

Carte N°1 : Localisation de la Forêt Communale de Yoko

Carte de localisation de la forêt communale de Yoko



III.1.2 Topographie

Le relief de la zone d'étude est assez diversifié. Sa topographie présente des zones de plaines, des vallées et collines. La zone Nord y compris la ville de Yoko (1250 m) est marquée par des pentes relativement importantes qui culminent au Mont Foui (environ 1500 m). Ces pentes sont tapissées le plus souvent de lit de cours d'eau de débit variable par le bas. Par contre la partie Sud de la commune y compris la forêt communale constitue dans son ensemble un vaste plateau présentant par endroit de vastes ondulations.

III.1.3 Climat

Cette station affiche des moyennes annuelles de précipitations supérieures à 1500 mm. Ce qui pousserait à conclure que l'eau n'est pas le facteur limitant de la production de biomasse dans la région.

Tableau N° 02 : Précipitations annuelles de la station de Yoko

	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
T° moy	24,7	25,8	25,3	24.2	23.6	22.9	21.8	21.6	21.9	22.8	24.6	24.4
P moy	2,5	7,5	66,1	105.9	162.9	156.6	204.7	234.3	263.7	261.7	40.1	9.4

(Source : Plan d'Aménagement du Parc National du Mbam Djerem).

La station de Yoko présente deux saisons : une saison des pluies qui va de la seconde moitié du mois de mars au début du mois de novembre ; une saison sèche qui couvre la période allant du mois de novembre à la mi-mars.

III.1.4 Hydrographie

La FC est limitée à l'Est et au Sud par la Ndjeke qui reçoit non loin de Guervoum un affluent important de l'Ouest la rivière Djim qui par endroit constitue la limite de la FC.

En son sein, le cours d'eau le plus notable est la rivière Massa, d'écoulement nord-sud et de nombreuses petites rivières qui se jettent dans la Ndjeke. Ces petites rivières secondaires et les marigots tarissent durant la grande saison sèche. En plus on trouve dans la FC des zones marécageuses qui très souvent restent humides en toutes saisons à cause de la proximité de la nappe phréatique.

III.1.5 Pédologie

La classe des sols la plus représentée est celle des sols à sesquioxydes, faiblement ferrallitiques modaux sur roches acides. Les sols ferrallitiques indurés sont caractérisés par des affleurements soit sous forme de dalles cuirassées ou de gravillons et sont surtout fréquents en savane.

A côté de ces grands types subsistent plusieurs autres types de sols résultant d'une pédogenèse liée à des conditions topographiques et des caractéristiques hydrodynamiques particulières. C'est le cas des sols hydromorphes et des sols peu évolués d'érosion. Les sols faiblement ferrallitiques ont pour principale caractéristique, un rapport silice/alumine égal à 2 ; une minéralogie dans laquelle domine la kaolinite, avec quelques traces d'illites ; les aptitudes culturales sont médiocres avec des risques d'érosion et de dégradation rapide.

III.2 Caractéristiques Biologiques

III.2.1 Végétation

Selon R. LETOUZEY (1985) la FC est située dans la région floristique guinéo - congolaise- Domaine de la forêt dense humide semi-caducifoliée. Proche de la limite forêt – savane, elle présente

des unités phytogéographiques relevant de deux sous-ensembles : le secteur guinéo-soudanien avec ses différents faciès de savane, et le secteur forestier semi-caducifolié.

III.2.2 Secteur Guinéo – Soudanien

Les savanes péri forestières, avec toutes gradations entre savanes boisées et savanes herbeuses, représentent l'élément dominant de ce secteur, pour lequel on retrouve la présence d'éléments floristiques pouvant vivre beaucoup plus au nord. C'est ainsi que nous distinguons :

- Savanes péri forestières arbustives à *Terminalia glaucescens*. Ces savanes sont rarement densément boisées. A côté de *Terminalia glaucescens*, n'atteignant que 8 à 10 mètres de hauteur, on trouve *Annona senegalensis*, *Bridelia ferruginea*, *Crossopteryx febrifuga*, *Cussonia arborea*, *Ficus sur*, *Hymenocardia acida*,...Le tapis herbacé est constitué pour majeure partie d'*Hyparrhenia diplandra* accompagnée d'autres espèces du même genre, et atteint 2 à 3 mètres de hauteur en fin de saison des pluies. Par embroussaillage et développement d'un dense recru ligneux, ces savanes peuvent se transformer en jeune forêt dense humide semi-caducifoliée. A ce titre la présence des *Albizia spp.* sous forme de semis, plantules et jeunes tiges, annonce bien souvent la formation de ce recru.
- Savanes intra et péri forestières chétivement arbustives à *Annona senegalensis* et *Bridelia ferruginea* à la périphérie des massifs forestiers, l'origine de ces savanes est certainement à rechercher dans des défrichements antérieurs. Ces savanes herbeuses à l'origine se constellent d'arbustes très dispersés appartenant presque exclusivement à ces deux espèces, dont la dissémination par ornithochorie, mais aussi la multiplication végétative, couplées à une bonne résistance aux feux, expliquent leur place privilégiée.
- Savanes intra- et périforestières herbeuses à *Imperata cylindrica*. Elles représentent le plus souvent un stade évident de jachères après cultures. Les conditions pédologiques locales pourraient également interférer.

Ces savanes qui atteignent généralement plus de 2 m sont brûlées en saison sèche pour faciliter le déplacement des populations.

III.2.3 Forêts semi caducifoliées à Sterculiacée et Ulmacée

Ces deux familles y sont effectivement bien représentées, mais la quasi absence d'autres familles, notamment les *Caesalpiniaceae*, y est tout aussi remarquable.

Parmi les *Ulmaceae*, *Celtis philippensis*, *Celtis adolfi-friderici*, *Celtis zenkeri*, *Celtis mildbraedii* et *Holoptelea grandis* sont d'excellentes caractéristiques.

Parmi les *Sterculiaceae*, *Mansonia altissima*, *Nesogordonia papaverifera*, *Pterygota macrocarpa*, *Sterculia rhinopetala* sont aussi d'excellentes caractéristiques, alors que *Cola lateritia*, bien présent, pénètre aussi profondément en forêt toujours verte. *Sterculia tragacantha*, également fréquent, est plutôt à considérer comme une héliophile saxicole. *Triplochiton scleroxylon* est aussi typique de ces forêts semi-caducifoliées, mais c'est aussi un remarquable colonisateur de la forêt toujours verte. Dans ces zones septentrionales, il est notable de constater que les jeunes plants et plantules sont pratiquement absents, alors que les individus adultes atteignent de grandes dimensions. *Terminalia superba*, fortement présent, a un tempérament similaire à l'Ayous, mais il se régénère bien ici, et son pouvoir colonisateur de la forêt toujours verte est encore plus important.

Figure N°03 : Formations végétales de la zone d'étude



La savane herbeuse à *Imperata cylindrica*



Savane périforestière arbustive à *Terminalia glaucescens*



Limite forêt /savane

Par endroit dans ces différentes zones écologiques, on trouve des zones marécageuses certainement marquées par la teneur en eau du sol et du réseau hydrographique.

Les principaux PFNL présent dans la zone sont : le raphia dont on se sert pour les toitures des maisons, les tabourets, étagères et lits ; le rotin très utile dans l'ameublement ; les feuilles de marantacée dans l'emballage du batôn de manioc ; le Djangsang (*Riccinodendron heudelottii*), l'okok (*Gnetum africanum*), Ndoe (*Invingia gabonensis*) et la Cola (*Garcinia cola*, sp) qui sont comestibles.

III.2.3 Ressources Fauniques et halieutiques

Les enquêtes au sein des villages ont révélés une faune abondante et diversifiées qui est listé au tableau ci-dessous :

Tableau N°3 : Animaux présents dans la zone d'étude

Nom commun	Nom scientifique	Statut UICN
Aigle couronné	<i>Stephanoaethus coronatus</i>	protégé
Anomalure de Beecroft	<i>Anomalurops Beecrofti</i>	
Athérure	<i>Atherurus africanus</i>	
Aulacode commun	<i>Thryonomys swinderianus</i>	
Bongo	<i>Boocercus euryceros</i>	Intégralement protégé
Buffle	<i>Syncerus caffer</i>	Intégralement protégé
Céphalophe à dos jaune	<i>Cephalophus silvicultor</i>	
Céphalophes rouges	<i>C. callipygus</i> ; <i>C. dorsalis</i>	
Céphalophe bleu	<i>Cephalophus monticola</i>	
Chevrotain aquatique	<i>Hyemoschus aquaticus</i>	Intégralement Protégée
Chimpanzé	<i>Pan troglodytes</i>	Intégralement Protégée
Civette	<i>Viverra civetta</i>	protégée
Crocodile	<i>Crocodylus niloticus</i>	Protégée
Cynocéphale	<i>Papio anubis</i>	Protégée
Hocheur	<i>Cercopithecus nictitans</i>	Protégée
Hylochère	<i>Hylochoerus meinertzagani</i>	Protégée
Mangouste brune	<i>Crossarchus obscurus</i>	
Moustac	<i>Cercopithecus cephus</i>	protégée
Nandinie/Civette palmiste	<i>Nandinia binotata</i>	
Oryctérope	<i>Orycteropus afer</i>	Protégée

Pangolin géant	<i>Manis gigantea</i>	<i>Intégralement protégée</i>
Pangolin petit	<i>Manis spp</i>	<i>protégé</i>
Perroquet gris à queue rouge	<i>Psittacus erithacus</i>	<i>protégé</i>
Potamochère	<i>Potamochoerus porcus</i>	<i>Protégée</i>
Rat de Gambie	<i>Cricetomys gambianus</i>	
Sitatunga	<i>Tragelaphus spekei</i>	<i>Protégée</i>

Les rivières sont poissonneuses, la pêche s'effectue saisonnièrement sur les cours d'eau de la localité et représente une source de revenus importante pour les populations. Les principales espèces qui abondent ici sont : les silures, le poisson panthère, les carpes, etc. L'examen des données socio-économiques, collectées sur le terrain nous permet de présenter les résultats suivants :

III.3 Environnement socio économique communal

III.3.1 Historique de la commune

La ville centenaire de Yoko dont Medjaïn en est le non originel est riche d'un passé lointain fortement élogieux, d'un passé récent à oublier, et d'un présent qui se construit avec une élite fortement mobilisée.

A titre de rappel historique, de 1823 à 1830, les Peuls arrachent les villes de Banyo'o et Tibati aux Vutés. Ils se lancent à la conquête de Nguila. Ils seront l'objet d'une défaite. Fuyant et arrivant en pleine débandade ici à Medjaïn, un guerrier Mboum, s'adressant à son chef déclare : « Yo a kô » ce qui signifie : « patron, arrêtons-nous pour voir si ces esclaves sont encore à notre poursuite ». C'est ainsi que cette région jadis appelée Medjaïn, portera pour toujours le nom Yoko.

Yoko c'est d'abord un très grand territoire près de 15 000 km², plus de la moitié de la superficie de plusieurs pays, pour une population estimée à 30 000 habitants. Cet immense domaine a été acquis grâce à la puissance des chefferies des peuples Vutés et Baveuks. Le métissage de Yoko se distingue également sur le plan religieux. Dans une même famille on dénombre des catholiques, des protestants, des musulmans ; personne n'est fanatique ici.

L'administration démarre en 1902 quand les Allemands créent le poste administratif de Yoko, et lui confèrent le prestige d'être le chef lieu de la grande région du Mbam. En 1916, le siège du chef lieu va être transféré à Bafia avec la fin de la première guerre mondiale et le départ des Allemands. La commune de Yoko sera créée le 07 juin 1955.

III.3.2 Organisation sociale et institutionnelle de la commune de Yoko

La Commune ne disposait pas de cadre technique ou de responsable de haut niveau pouvant orienter et appliquer efficacement certaines missions spécifiques prescrites par le Maire. La Commune n'avait pas d'organigramme, bien que celui qui est élaboré est en cours de validation. L'état des lieux a permis de constater que les frais de cotisation CNPS n'étaient pas reversés depuis 1974, ce qui n'est plus le cas actuellement. De plus, deux cadres communaux de haut niveau viennent d'être recrutés ici pour assurer la mise en œuvre des activités administratives et techniques conçues par le maire.

a) Ressources financières de la Commune

Les ressources de la commune se sont amoindries progressivement à cause de la chute des redevances forestières. La commune est passée d'un compte administratif de 339 000 000 Cfa (Communauté Financière d'Afrique) en 2005 à un compte de 185 000 000 Cfa en 2006 pour finalement atteindre le niveau de 131 000 000 Cfa en 2007.

Le budget de la commune de Yoko pour l'année 2008 s'équilibre en recettes à la somme de 205 000 000 Cfa, dont 143 800 000 Cfa issus des RFA (Redevance Forestière Annuelle dont la commune n'a pu recouvrer que la moitié) et 44 000 000 Cfa de centimes additionnels communaux. RFA ont été recouvert de Ce budget consacre 56% aux dépenses de fonctionnement et 44% aux dépenses

d'investissements. Les dépenses courantes passent de 17 856 268 à 20 166 268 Cfa suite au recrutement de neuf enseignants vacataires et d'un infirmier. Il existe également un potentiel financier recouvrable, encore non mobilisé tel qu'au niveau des impôts directs avec les taxes sur les activités commerciales et l'exploitation artisanale des forêts, des carrières de graviers et de sable et au niveau de l'impôt libérateur qui concerne plutôt les revenus agricoles (palmeraies) et petits métiers.

Le plan de développement communal est en train d'être réalisée par le PNDP et la commune n'est pas endettée au FEICOM. Ces deux structures peuvent l'appuyer financièrement dans l'élaboration du plan d'aménagement.

Figure N° 04 : Aperçu de la ville de Yoko



L'immeuble commercial

Le quartier haoussa

Une partie du quartier Doux

Yoko village

b) Les conseillers municipaux

En effet, sur vingt cinq (25) conseillers (dont cinq femmes parmi les quels le deuxième adjoint au maire) sortant, seuls quatre (04) ont été reconduits et tous sont issus du parti au pouvoir, le RDPC. Le nouvel exécutif qui a pris fonction depuis le 22 août 2007 reflète la diversité régionale du canton. Sur le plan professionnel on note une abondance de fonctionnaires dont certains sont encore en poste et d'autres à la retraite, des hommes d'affaires ainsi que des planteurs. Bon nombre parmi eux ont suivi des stages et ateliers dans le but de renforcer leurs capacités afin de mieux assumer leur fonction de conseiller municipal.

La loi recommande au conseil municipal de se réunir en session ordinaire deux fois par an au cours du mois de novembre (vote du budget) et avril (approbation des comptes administratifs) avec des possibilités de se réunir en session extraordinaire sur convocation du maire. Le conseil ne joue pas toujours son rôle de liaison entre la mairie et les populations. Néanmoins, la communication de la commune vers les populations se fait par plusieurs canaux. En retour la communication des populations vers la commune se fait via les conseillers municipaux, les chefs de villages, les associations et responsables politiques. Le maire a entrepris de grand chantier tant sur le plan du fonctionnement des services internes de la commune que sur le plan de l'aménagement du cadre de vie des populations de la communauté.

c) L'administration communale

Le maire dirige la commune assisté de deux adjoints. En dehors du Maire qui reste très présent (une semaine sur deux à Yoko), ses adjoints résident dans la ville, en veillant à l'exécution de leurs tâches administratives, à la réalisation des projets d'investissement et à la finalisation des travaux en cours. La permanence de l'exécutif communal est assurée d'après une note de service qui répartit les tâches de la façon suivante :

i) Responsabilités du Maire :

- suivi des recouvrements des impôts et taxes des contribuables patentables;
- contrôle des travaux d'infrastructures, d'entretien et de réfection entrepris par la commune ;
- suivi des questions relatives à la santé des populations, aux pandémies et au VIH/SIDA ;
- éducation sanitaire des populations ;

- toutes les questions relatives au développement ;
- supervision et coordination de toutes les activités engagées par la commune ;
- toutes les autres questions non énumérées dans la présente note de service.

ii) Responsabilités du Premier Adjoint :

- recouvrement de l'impôt libératoire sur l'ensemble du territoire de la commune ;
- suivi des travaux d'infrastructures, d'entretien et de réfection entrepris par la commune ;
- suivi des questions relatives à l'état civil ;
- la police des marchés périodiques ;
- suivi des tickets de marché ;
- suivi des questions relatives aux chefferies.

iii) Responsabilités du Deuxième Adjoint :

- suivi de la réglementation relative à l'insalubrité des concessions privées, des débits de boisson et autres lieux publics ;
- toutes les questions relatives à l'hygiène et le social
- suivi des questions relatives à l'état civil ;
- suivi des relations avec les ONG et autres associations ;
- suivi des questions relatives à l'éducation
- suivi des questions relatives à l'environnement et à la protection de la nature

iv) Responsabilité du Secrétaire Général

- suivi des questions relatives au personnel
- gère l'administration communale
- suivi des actes financiers de l'exécutif communal

v) Responsabilité du Receveur Municipal

- tient le registre des recettes et dépenses de la municipalité

vi) Responsabilité du Chef de Service Technique

- centralise et exécute les projets de Bâtiments et Travaux Publiques

La Cellule de Foresterie Communale n'est pas encore officiellement créée. Elle doit trouver sa place au sein de l'organigramme communal au même titre que le service technique. Elle doit disposer d'un personnel qualifié en sciences forestières et de préférence doté d'une bonne expérience professionnelle. Son rôle doit être entre autre de suivre toutes les activités d'aménagement, d'exploitation et de surveillance de la forêt communale ; d'appuyer les communautés dans la mise en place et la réalisation de micro projets, de communiquer aux populations tous les travaux prévus par l'exploitation de l'assiette de coupe en cours et de s'occuper des relations publiques relatives à la forêt communale.

III.3.3 mobilisation des ressources communales

La commune doit définir le revenu de l'impôt sur la base de la production agricole qui était de 1500 Cfa qui n'est pas recouvré depuis 2006. La 1^{ère} mission de recouvrement s'est soldée par un fiasco puisque les populations n'ont pas compris le bien fondée. Par ailleurs les interventions de la commune dans les différents villages pourraient se faire en fonction des impôts versés par les populations. Ceci apporterait aux populations une meilleure compréhension du bien fondé du système de perception des taxes communales.

III.4 Organismes et Activités industrielles

III.4.1 Wildlife Conservation Society (WCS)

Cette ONG américaine a commencée ses activités au Cameroun en 1988 au Parc National de Korup. Actuellement WCS est impliquée dans de nombreux projet à travers le pays : Parc National du Mbam Djerem ; Le Parc national du Mbam et Djim ; la réserve de Takamanda ; le projet Gorille de

Cross River et la collaboration dans la lutte anti braconnage et le commerce du gibier avec Camrail et le MINFOF.

Ses activités comprennent : les études biologiques et socio économiques ; le renforcement de capacité institutionnel ; l'éducation et la sensibilisation ; l'implication des populations à la conservation et la gestion des ressources forestières ; le renforcement des capacités du personnel administratif, etc. Challenges futures : promotion de la protection et la gestion des aires protégées du Cameroun ; gestion du commerce du gibier ; promotion de l'Eco-tourisme de développement du Cameroun.

Le Projet d'Appui à l'Aménagement du Parc National du Mbam et Djerem est mis en oeuvre dans le cadre d'un partenariat entre le Ministère chargé des forêts, de la faune et WCS, avec un appui financier de la Fondation pour l'Environnement et le Développement du Cameroun (FEDEC). WCS fournit un financement complémentaire, de l'appui technique et des conseils pour l'exécution des activités du projet. A cet effet, WCS est responsable en collaboration étroite avec le Conservateur du Parc National du Mbam et Djerem de la préparation des plans annuels de travail, de l'exécution et du suivi des activités du projet. En outre, WCS prépare le budget annuel qui est soumis aux différents bailleurs et autres donateurs et principalement la FEDEC. WCS est également responsable de la gestion des fonds alloués au projet et la rédaction des rapports financiers et techniques dans le cadre d'un contrat qui lie cette organisation à FEDEC ainsi qu'aux autres donateurs.

Le projet comporte trois volets essentiels :

- la protection du parc ;
- les études socio-économiques et les inventaires biologiques nécessaires à l'élaboration du plan d'aménagement ;
- la mise en place des infrastructures.

III.4.2 Activités industrielles

L'exploitation forestière reste la seule activité industrielle de la zone. Toutefois 2 opérateurs économiques sur trois restent encore en activité dans la zone, ce sont : la société SIM qui sous traite l'UFA N°08 – 009 de la société INC ; la société Panagiotis Marelis exploite l'UFA 10 – 062. Les autres UFA 08 – 002 de la RC Coron et la 08 – 006 de la SFB connaissent des problèmes de fonctionnement interne qui de ce fait les empêche de payer la RFA. L'UFA 08 – 008 n'est toujours pas attribuée à ce jour.

a) la Scierie Industrielle de Mbang (SIM) SA

La Société Industrielle de Mbang (SIM)/Transformation Intégrée du Bois (SIM/TIB) bénéficie d'une sous-traitance des activités d'exploitation de l'UFA 08 009. Localisée à Ngouétou, cette concession forestière est attribuée à la société International Négoce Cameroun Sarl INC depuis juillet 2000. Ce géant du secteur bois qui possède une scierie d'une capacité de 40 000 m³ à Yaoundé est présent dans la zone depuis au moins une décennie et fait de l'Ayous, Doussié, Pachy, Sapelli et Iroko ses essences phares. C'est elle qui a exploité les zones agro forestières qui séparent les villages de la forêt communale dans les années 2002. Elle exploite l'UFA 08-009 et une récupération dans les villages Melimvi, Meteing, Foufoueng, Mekoassim et verse régulièrement des rentes liées au m³ de bois exploité à ces villages.

b) la société Panagiotis Marelis (PM)

Depuis octobre 2000, la société Panagiotis Marelis (PM) est attributaire de l'UFA 10 062, objet de la concession forestière N°1047, dont la superficie totale a été portée à 148.667 ha suite à son classement. Cette concession est localisée en partie dans l'arrondissement de Yoko. Le plan d'aménagement de cette UFA a été approuvé en 2005. Cette société exploite principalement l'Ayous, l'Iroko, le Sapelli, Doussié, Lotofa etc., pour une production forestière estimée à 45 000 m³/an grumes et 150 m³ de débités par mois. Elle dispose d'une scie mobile et un camp d'ouvrier à Dimond qui sera transférés bientôt dans le village Woutchaba.

Elle est à la quête d'un certificat de bonne gestion forestière et a commencé par le certificat d'origine et de légalité des bois (OLB) de BVQI. C'est une structure en pleine mutation qui est sur le point de redimensionner son outil industriel afin de l'adapter à son titre par l'acquisition du matériel performant pour la 1^{ère} et la 2^{ème} transformation du bois ainsi que la production des produits finis.

c) EGTF RC Coron et SABM

Ces sociétés ont reçu respectivement en 1996 les UFA 08 001 et 08 002 et en 2001 l'UFA 08 007 au Sud du parc. Leurs superficies sont respectivement 50 506,16 ha, 75 003 ha et 83 400 ha. Toutes ces UFA sont actuellement gérées par la société SABM suivant un plan d'aménagement approuvé par l'administration forestière. La production annuelle en bois d'oeuvre atteint les 70 000 m³ de grumes. Aux dernières nouvelles elles auraient fait faillite et ne fonctionnent plus depuis deux ans.

III.4.3 Activités économiques et flux commerciaux

L'agriculture reste la principale source de revenu et de survie pour les populations. En plus il faut ajouter la chasse, la récolte des PFNL et surtout la pêche. Les produits vivriers sont d'abord destinés à l'autoconsommation et l'excédent destiné à la vente pour avoir des revenus additionnels surtout en période de contre saison. L'artisanat, le commerce des PFNL, le sciage sauvage du bois et le commerce viennent au second rang. L'exploitation future de la forêt communale et des forêts communautaires ainsi que les grands travaux en cours dans la région vont créer des emplois pour les riverains.

Tableau N°4 : concessions forestières attribuées dans l'arrondissement de Yoko

UFA	Concessionnaire	Exploitant	Superficie (ha)	Superficie de Yoko (ha)	Observations
08 - 002	RC CORON	EFMK	60 626	60 626	Chantier en arrêt
08 - 004B	EFMK	EFMK	86 397	7 235	Chantier en arrêt
08 - 006	SFB	?	50 069	50 069	Autorisation spéciale
08 - 008	NA	NA	78 871	78 871	Non Attribuée
08 - 009	INC	SIM	48 814	48 814	En activité
10 - 062	PM	PM	146 231	23 050	En activité
TOTAL				268 665 ha	

On remarque que trois de ces UFA sont entièrement dans la commune, alors que les autres sont partagées avec les communes voisines.

Figure N° 05 : le transport des grumes par les sociétés forestières



Grumes d'Ayous une des spécificités de la forêt de transition

Le domaine forestier non permanent quant à lui est constitué par l'espace réservé aux activités agricoles des populations. C'est aussi ici que les forêts communautaires sont attribuées aux communautés nécessiteuses qui en font la demande. La commune perçoit une modique somme de 1000 Cfa par camion de bois débité issus des forêts communautaires et/ou du sciage sauvage. A ce jour plus de 30 000 ha sont déjà occupés par les forêts communautaires telles qu'illustré dans le tableau ci après :

Tableau N°5 : Forêts communautaires qu'on trouve dans l'enceinte de la commune.

Dénomination	Superficie (ha)	N° F. Com.	Communauté	Situation	Réf. CAE	Vol. exploité en 2008
Abeng Ayem	5000	100	GIC, Medjan Vouni	inactivité		
ADGRM	5000	120	ASS.	inactivité		
AJAM	5000	122	ASS.	inactivité		
APDD	5000	121	ASS.	inactivité		
APED	5000	135	GIC,	inactivité		
GEPFOM	5000	313	GIC, Mbatoua	Activité	0268 du 04 mars 08	1136,6 m3

De toutes ces forêts communautaires, une seule était en activité en 2008, le GEPFOM de Mbatoua qui aurait produit 1 136,6 m³ selon les sources officielles du MINFOF. On serait tenté de se poser la question de savoir ce qui bloque l'exploitation des autres, quand on sait que l'activité est génératrice de revenus, d'emplois et biens de retombées positives dans certains villages. Pourquoi ne pas envisager une collaboration avec les professionnels du sciage sauvage qui opèrent ici dans la clandestinité et formaliser la profession ?

Le mode d'opération du sciage artisanal consiste à l'achat des arbres sur pieds dans les cacaoyères et jachères des paysans à vil prix, les débiter surplace à la tronçonneuse, sous le contrôle des chefs qui bénéficient de quelques avantages.

Quelques PFNL sont régulièrement collectés, il s'agit du Djangsang, l'Andok, l'Okoak, du miel etc. une bonne partie de la production est consommées par les animaux sauvages puisque les débouchés pour ces produits ne sont pas très connus. A cela il faut ajouter le mauvais état des routes pendant la moitié de l'année qui n'encourage pas les populations à s'investir dans ce domaine.

Pourtant les marchés existent et les prix défient toutes concurrences par rapport aux produits agricoles.

III.4.4 Marchés et commerces locaux

Les produits vivriers sont généralement écoulés sur les marchés de Ntui et Yoko. Par endroit on trouve des étagères devant les cases qui exposent des objets et produits aux voyageurs sur la nationale N°15. Seuls quelques véhicules sont destinés à cette activité et le reste du temps on doit faire l'auto stop pour espérer se déplacer, ou recourir à la moto. Par contre les populations des villages Melimvi et Mbatoua écoulent leur produit dans les villages de la Haute Sanaga et font leur marché à Nanga Eboko qui se situe à environ 60 km.

Suite à l'absence des activités industrielles, la ville ressemble à un grand village au point où le marché municipal nouvellement construit n'est pas occupé par les commerçants. (Voir photo ci-dessous)

Figure N° 06 : Marché de la ville de Yoko



Super édifice du marché de Yoko qui n'est pas utilisé.
La Mairie devrait prendre des mesures pour inciter les commerçants à s'y installer pour éviter qu'il ne tombe en ruine.

A la différence des produits vivriers, la saison cacaoyère voit arriver des « cocseurs » acheteurs à bords de véhicule de tout genre à la quête des sacs de cacao. C'est la période faste des planteurs qui va de septembre à mi décembre.

Une fois les produits vivriers écoulés sur le marché de Ntui, les populations se ravitaillent en produits de 1^{ère} nécessité pour s'équiper et certains renflouer les boutiques des villages. Ces échoppes sont aussi des lieux de distraction dans les villages où on peut jouer au «Songo» et consommer le vin de palme y compris des boissons alcoolisées.

III.5.5 Destination des produits additionnels : pêche, chasse et de collecte

Les produits de la pêche sont fumés dans les campements et destinés au marché de Ntui quand ils ne sont pas achetés surplace par les revendeuses qui se fixent des jours de passage hebdomadaires dans les différents villages. La chasse au piège et au fusil livre des produits frais (singe, pangolin, antilopes et divers), alors que les produits issus des campements de chasse et de pêche sont généralement boucanés. Ils se conservent mieux et peuvent être acheminés dans les marchés lointains tels que Ntui, Yaoundé et Douala.

Figure N° 07 : illustration des activités de chasse et pêche



Butin de deux chasseurs après une semaine de campement



De nombreux jeunes sont impliqués dans la chasse et la pêche



Les femmes accompagnent les hommes à ses activités



Le 3^{ème} âge est également concerné

Les produits forestiers non ligneux (PFNL) tels que le Djangsang, l'Andok, l'Okok, le vin de palme, les termites, les champignons, le miel etc., sont aussi bien vendus dans les villages qu'au niveau des marchés de Yoko, Ntui et d'ailleurs.

III.6 Activités prioritaires identifiées dans le Plan Stratégique de Développement Local de 2007

Ce plan a le mérite d'avoir identifié des axes prioritaires de développement pour la région. Le but est d'améliorer le niveau de vie des populations locales en leur permettant de prendre en main leur propre développement par la mise en place des activités prioritaires nécessaires pour le démarrage économique de cette région. Pour cela, il a été décidé de promouvoir des activités de production agricoles, d'élevage ainsi que des produits de la pêche.

Ordre de priorité à court, moyen et long terme :

- Renforcement et viabilisation du système d'accès à l'eau potable ;
- Renforcement de capacités institutionnelles et en personnel enseignants des 29 établissements scolaires (maternel, primaire et secondaire) de façon à améliorer le rapport élève/enseignant. La construction des salles de classe doit être une priorité tout comme la création d'un centre multimédia dans la ville de Yoko pour la promotion de l'outil informatique et la connexion de la ville à l'Internet.
- Alimentation des grands villages en énergie électrique, et renforcement du réseau et capacité d'alimentation dans la ville de Yoko ;
- Construction de trois centres de santé dont un à Mbatoua ;
- Mise en place d'un dispositif d'insertion socio économique des jeunes sans emploi et des femmes grâce à la création d'activités génératrices de revenus ;
- Réhabilitation de la nationale N°15 en collaboration avec le ministère des travaux publics et mise en place d'un dispositif d'entretien routier au niveau communal ;
- Désenclavement des communautés villageoises de Yoko Est et Ouest ;

Pour ce qui est des secteurs productifs, la commune compte accroître le potentiel de production, de conservation et de commercialisation des produits agricoles des populations de la commune de Yoko. Dans le même sens il est prévu de fixer les bases de développement touristique, d'améliorer les conditions d'accueil et d'hébergement dans la ville ainsi que les logements du personnel administratif. Les projets prioritaires du développement agropastoral sont :

- mise en place d'une pépinière de palmeraie et d'une ferme communale, organisation des campagnes d'informations, de formation et de sensibilisation des agriculteurs (amélioration des techniques de cultures, vulgarisation des produits phytosanitaires, organisation des associations paysannes ainsi que les GIC) ;
- organisation et gestion de la commercialisation de la filière cacao ;
- création d'une coopérative d'épargne et de crédit ;
- mise en place d'une stratégie de commercialisation et d'évacuation des produits vers d'autres centres urbains ;
- aménagement des sites touristiques dans les villages historiques : Foui, Linté, Doumé, Yoko, etc. ;

Le secteur forestier va bénéficier de l'encadrement du MINFOF, CTFC et autres ONG impliquées dans la gestion des ressources naturelles. La présence des barrières fixes et mobile va contribuer à réduire la pression de la chasse sur le faune sauvage. Le contrôle des activités en milieu forestier sera fait par la cellule de foresterie communale avec l'aide du MINFOF. La promotion des PFNL devra se faire avec l'aide des ONG appropriées telles que : le WCS, CED ; la FAO et l'ICRAFT.

III.7 Historiques des villages riverains de la Forêt Communale

Le peuplement de la région s'est fait à travers les grands mouvements migratoires qui ont précédé la période coloniale. Ainsi les Vutés de Mbatoua et Melimvi sont deux familles qui viennent de Guéré en passant par la forêt de Nyonop à Emptsé dans la Haute Sanaga. Ils sont arrivés sur le site actuel sous la conduite du chef Gbatare (Diguéré en Vuté qui signifie route de Guéré). L'évènement historique marquant ici fût la sécheresse de la rivière Djeke en 1978, année marquée par la mort de beaucoup de personnes dans le village. Melimvi possède une grotte sacrée dans la zone exploitée par SIM.

Les Vutés de Guervoum, Dong, Mbebeing et Mankim seraient aussi originaires de Nyonop à Emptsé avant de séjourner dans la forêt communale. C'est ce qui semble justifier la présence de leurs sites sacrés du côté droit de la N°15 et sensiblement à la même distance de la route. Mankim « village de la grande reine/ Mami King » s'est transformé en Mankim en traduisant ce sobriquet en Français. Mekoassim dont le nom originel est Boukouin ou Mileing viendrait de Linté ; les populations seraient parties des forêts pour venir entretenir leur tronçon de route à la demande de l'autorité coloniale.

III.7.1 Caractéristiques démographiques des villages concernés

a) Structure de la population et migrations

La commune de Yoko est une zone très faiblement peuplée avec 3 habitants/km², comme on peut le voir dans le tableau ci dessous. Elle offre donc d'énormes possibilités de mise en valeur de terres attractives, pour des migrants entrepreneurs.

La population est composée majoritairement de femme et connaît un rajeunissement suite à la réduction de la mortalité infantile. On n'enregistre pas assez d'effectifs entre 20 et 39 ans liés à l'émigration des personnes en âge d'activité. (Projet PNUD-OPS 2000) et une augmentation des effectifs au-delà de 40 ans. Pour contrecarrer cette situation il faudrait créer des industries ou des grands projets (grandes plantations de palmier à huile ou d'arbres forestiers dans le cadre des puits de carbone et autres) susceptibles d'absorber cette main d'œuvre. Il existe une grande différence de taille parmi les villages riverains à la FCY. Trois villages comptent une population supérieure à 200 habitants alors que trois villages comptent moins de 100 habitants.

Tableau N° 06 : Structure de la population par village étudié

N°	Nom du Village	TOTAL
1	Guervoum	250
2	Dong	87
3	Mbembeing	160
4	Mekoissim	280
5	Mankim	350
6	Melimvi	49
7	Mbatoua	78
Total		1254

III.7.2 Groupes ethniques

Les groupes ethniques sont constitués des Vutés ou Baboutes, des Baveuks, des Haoussas, des Mboums, des Tikars, des Etons, des anglophones et des Bororos qui cohabitent le plus souvent. De plus en plus on assiste à la sédentarisation des Bororos/ Peuls attirés par les nombreuses savanes arborées qui leur permettent de faire paître leurs troupeaux en toute saison.

III.7.3 Habitation et condition de vie des populations

Quatre modes d'habitats ont été recensés dans la zone d'étude :

- ◇ Les maisons en terre battue (Poto poto) recouverte de tôle ou de paille, plus présentes dans la zone Sud de la commune à la limite avec l'arrondissement de Ntui dont certaines sont crépies ;
- ◇ Les huttes présentes dans les campements bororo adaptées à leur mode de vie (nomadisme) et dans certains campements de pêche et de chasse temporaires ;
- ◇ Les maisons en brique de terre recouverte de paille, de tôle ou de chaume dont certaines sont crépies en argiles ;
- ◇ Les maisons en parpaings recouvertes de tôles, qui sont généralement construites par les élites dans leur village ou dans la ville de Yoko ;

III.8 Type d'organisation traditionnelle

Les villages sont administrés par des chefs de troisième degré, élu à vie et reconnu à la fois par les populations et l'administration. Sa cour est composée de notables nommés par lui-même sur la base des lignages ou de sous-lignages. Le chef dispose d'un pouvoir de décision dans la conduite des affaires du village, certaines décisions sont prises en concertation avec ses notables. Les villages Vutés sont sous l'autorité d'un chef supérieur (de second degré) basé à Linté.

L'autre pôle de décision non moins important dans la conduite des affaires du village est constitué de leaders qui sont : les élus locaux, les élites intérieures et extérieures, patriarches, responsables politiques, des associations, des enseignants et autres fonctionnaires en activités dans les villages. L'espace politique à 99% est dominé par le Rassemblement Démocratique du Peuple Camerounais (RDPC).

L'élite est fortement mobilisée à travers le COPADY créé dans les années 1980 et compte à son actif :

- Les dons de médicament à l'hôpital de district de Yoko ;
- la construction de deux salles de classes au Lycée de Yoko en 1992 ;
- promotion de l'emploi des jeunes de l'arrondissement ;
- l'attribution des bourses d'études de 50 000 Fcfa à 42 étudiants et les fournitures scolaires aux meilleurs élèves du lycée en 2005, etc.

Cette association est fortement impliquée dans le projet de bitumage de la N°15 par la Banque Africaine de Développement, en cours de réalisation.

III.8.1 Système d'accès au foncier

Les terroirs des différents villages sont délimités sur le terrain par des limites naturelles : essentiellement des cours d'eau. Un peu plus en profondeur, la forêt appartient à toute la communauté. Aux alentours des villages (2 à 3km) on s'approprie la terre après l'avoir mise en valeur. Ces terres ainsi acquises sont normalement transmises par voie d'héritage, d'après le système patrimonial, mais peuvent aussi être transférés par un système de prêt, de donation ou de vente. Les campements, les zones de pêches et de chasses s'apparentent à des propriétés privées individuelles, au sens familial.

III.8.2 Associations identifiées dans les villages étudiés

Tableau 07 : Liste des Associations présentes dans les villages riverains à la FCY

Nom du village	Association	Domaine d'intervention
Guervoum	GIC TAMBAGARE	Agriculture, élevage, tontine de travail
	GIC GUITIR	Agriculture, épargne
	TITSONG	Association féminine, « la pauvreté est terminée » Agriculture, tontine
	APDD	Forêt communautaire
Dong	APDD	Forêt communautaire

	TITSONG	Association féminine, « la pauvreté est terminée » Agriculture, tontine
Mbebeing	AJAM	Association des Jeunes Agriculteurs de Mbebeing (Forêt communautaire)
	YEM	Agriculture, épargne
	MVIGNE	Agriculture, élevage, épargne
	TOUA	Agriculture, tontine de travail
Mekouassim	TOUGEA	Agriculture, épargne
	MANTSE	Agriculture, élevage, épargne
	TAMELEN	Tontine de travail, épargne
Mankim	ADGRM	Forêt communautaire
	TITSONG	Association féminine, « la pauvreté est terminée » Agriculture, tontine
Melimvi	-	-
Mbatoua	GEPFOM	Groupe d'Initiative de Gestion des Produits Forestiers du village Mbatoua (Forêt communautaire)
	ESSAYONS VOIR	Epargne et tontine
	NIN KI NIN	Entraide, Solidarité, micro crédit

La lecture du tableau montre qu'il existe des associations et des GIC dont les activités prioritaires concernent l'agriculture, l'élevage ainsi que la tontine et la quête de fond. Grâce au dynamisme de certains GIC, on trouve 4 forêts communautaires dont les plans simples de gestion sont approuvés. Des réalisations à Mbebeing telles que la construction de l'école des parents, le paiement des instituteurs, l'achat d'un groupe électrogène, l'achat de deux moto pour l'évacuation des malades etc. sont le fruit des recettes de l'exploitation de la forêt communautaire. Les autres villages feront bon usage des bénéfices issus de l'exploitation des forêts communautaires dans des réalisations visant à relever le niveau de vie des populations et à la création des emplois au sein des communautés.

On n'observe pas de regroupement structuré spécialisé dans la transformation des produits agricoles ainsi que dans la valorisation et la commercialisation des PFNL. On n'observe pas non plus d'organisation structurée autour de la chasse et de la pêche, bien que les prix de vente du gibier et des paniers de poisson soient harmonisés.

III.8.3 Religions et croyances

Les populations riveraines de la FCY sont en majorité catholiques. D'autres religions sont présentes au sein de la commune : Eglise évangélique Luthérienne (EEL), l'Eglise Presbytérienne Camerounaise (EPC), Islam, ainsi que les églises d'éveils.

III.8.4 Conflits Potentiels

L'implication de l'élite à la gestion du terroir se fait avec des heurts qui peuvent conduire à la fragilisation de l'autorité des chefs, la marginalisation de certains groupes et les luttes d'influences. A cela, il faudrait ajouter la mauvaise utilisation des revenus issus de l'exploitation de la forêt communale. Les rapports entre les sociétés sous traitante et les structures de développement des villages chargé de mettre en œuvre certaines activités peuvent être à l'origine de mésentente dont il faudra arbitrer. La proximité de deux forêts communautaires (APDD et AJAM) de la forêt communale peut être à l'origine de désaccords. Lors de la phase d'exploitation l'alcoolisme après les périodes de paie peut pousser à l'adultère et au conflit entre les ouvriers et les populations riveraines. La divagation des bêtes est très souvent à l'origine des palabres qui peuvent se résoudre à la chefferie. Pour faire face à ces problèmes, des mesures doivent être envisagées pour éviter de briser la cohésion sociale lors de l'exploitation de la forêt communale.

III.9 Les infrastructures de base

Dans l'ensemble, les villages riverains de la forêt communale de Yoko ne disposent pas suffisamment d'infrastructures sociales de base, notamment en ce qui concerne la santé, l'éducation et la production agricole. Lorsqu'elles existent, elles nécessitent une maintenance régulière afin qu'elles restent dans un état fonctionnel.

III.9.1 Les infrastructures scolaires

Tous les villages sauf Dong et Melimvi ont des écoles primaires à cycle complet. L'école privée protestante de l'église évangélique Luthérienne de Mankim a fermée ses portes avec la création d'une école primaire à cycle complet en Novembre 2008 qui manque de locaux. C'est la résidence du chef en chantier qui abrite l'école publique pour l'instant. A Mbebeing l'école primaire a été construite avec les revenus issus de l'exploitation de la forêt communautaire du village (AJAM), avant d'être reconnue par l'administration.

L'éducation de base est marquée quant à elle par la présence de 26 écoles primaires sur le territoire communal qui connaissent un déficit en personnel enseignant. Elle connaît des problèmes pour son bon fonctionnement :

- en dehors de la ville de Yoko, on ne trouve pas de maternelle,
- par endroit, il manque d'enseignant,
- ailleurs tout le cycle primaire est concentré dans deux salles de classes.

Il existe un lycée classique qui manque lui aussi d'enseignants qualifiés et qui compte actuellement 680 élèves, pratiquement la moitié (1 200) du nombre présent en 2006. La SAR/SM (Section Artisanale Rurale et Menuiserie) compte 28 élèves contrairement aux années antérieures où l'on enregistrait 100 à 150 élèves. Les spécialités enseignées ici sont : la maçonnerie, la menuiserie et la section ménagère. La ville n'offre pas assez de débouchée aux diplômés de ce centre spécialisé. Le collège d'enseignement technique industriel et commercial (CETIC) vient d'être créé (août 2008) et sera fonctionnel à partir de septembre 2009.

Figure N° 08 : Les infrastructures scolaires



Une vue du Lycée de Yoko

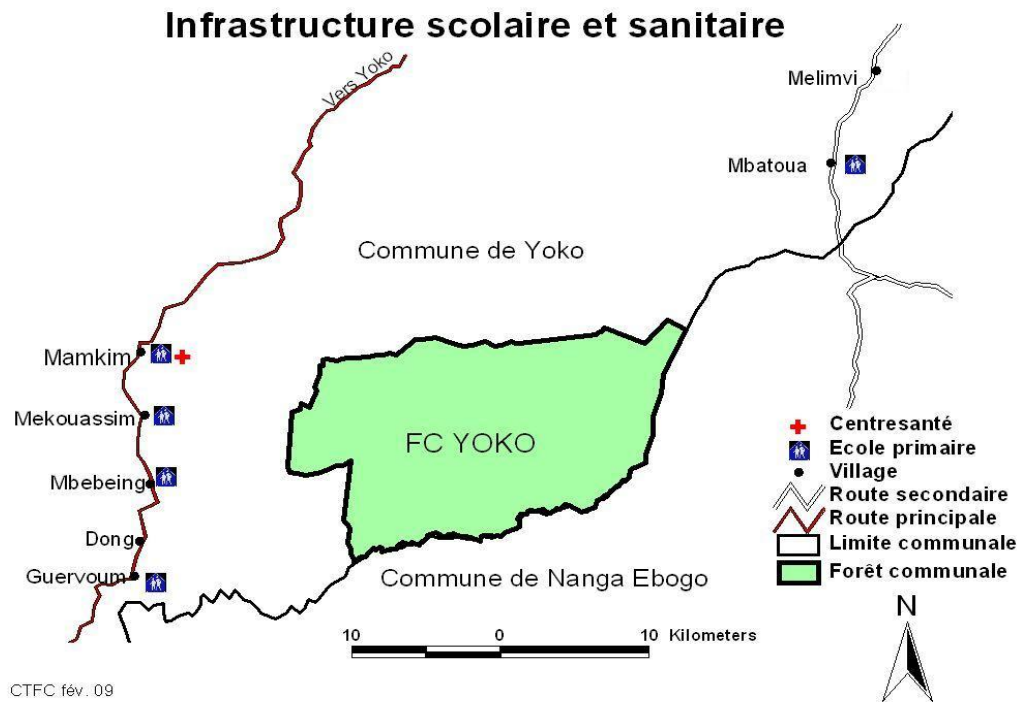


L'école primaire de Guervoum



L'école maternelle de Yoko

Carte N°2 : Infrastructure Scolaire et sanitaire des villages riverains



III.9.2 La Santé

L'unique centre de santé des villages riverains est à Mankim. Les cas de maladies graves sont conduits soit au centre de santé de l'église évangélique Luthérienne, soit à l'hôpital de district de Yoko, soit à Ntui ou dans les hôpitaux de référence de Yaoundé. L'éloignement de ces villages par rapport à la ville de Yoko ou Ntui, les problèmes d'enclavement et de rareté des moyens de déplacement amènent les populations à se soigner à partir des plantes médicinales.

Parmi les maladies courantes on note : le paludisme, l'hyper tension artérielle, les parasitoses intestinales liés à l'eau, les IST et VIH/SIDA ainsi que la cécité des rivières. Dans les villages il existe des comités de vigilance du VIH (qui ne fonctionnent pas toujours bien) ainsi que des agents de la commune spécialisés à cette pandémie. La présence massive des ouvriers forestiers peut être à l'origine de la propagation des IST/VIH.

Figure 09 : Etablissements sanitaires



Hôpital de District de Yoko



Centre de santé intégrée de l'Eglise E. Luthérienne à Yoko



Centre de santé du Village Mankim

III.9.3 L'Electricité

Dans la plupart des villages riverains de l'axe principal menant à Yoko, les populations ont des petits groupes électrogènes qui fonctionnent lors des grandes cérémonies : mariage et fêtes diverses, réunions communautaires, veillées lors des deuils, match de football pour ceux qui ont une antenne parabolique etc. Si non, c'est à la lampe tempête qu'on s'éclaire la plupart du temps.

La ville de Yoko par contre est alimentée en énergie par AES Sonel à partir des groupes électrogènes dont les horaires de distribution varient en fonction des jours ouvrables (16 h à 6 heures) et week-ends (Non stop). La commune avait acheté des groupes électrogènes pour des villages densément peuplés (Doumé, Linté, etc.). Ces groupes ne sont pas encore fonctionnels.

III.9.4 L'eau

Dans chaque village on trouve un forage « Volanta » qui est le fruit de la coopération néerlandaise auprès des villages de la région dans les années 1992/93. Ces forages sont encore fonctionnels en dépit des petites réparations et maintenance à assurer. Certains sont excentrés (soit à l'entrée 5 Mankim), soit à la sortie du village (Guervoum), alors que d'autres tarissent en saison sèche. Par contre les puits et sources sont aménagés dans des zones marécageuses et ne connaissent pas de problèmes de variation de la nappe phréatique. Ceci amène les populations à dépendre de plusieurs sources d'alimentation en eau, dont la qualité serait à l'origine des nombreuses maladies hydriques. Les villages Milimvi et Mbatoua ont recourt aux puits et parfois à l'eau des rivières pour leur besoin divers.

A Yoko la ville est alimentée par un réseau de captage des ruisseaux qui stocke l'eau dans un puisard. L'eau est acheminée au château par un aspirateur électrique (à la charge de la commune) d'où elle est distribuée dans la ville tous les jours en saison pluvieuse et deux fois par semaine en saison sèche. Ce système fût conçu par un missionnaire catholique dans le but d'alimenter 25 bornes fontaines, ce qui n'est plus le cas actuellement et justifie de ce fait les nombreuses coupures observées.

Figure 10 : Alimentation en eau



Borne fontaine dans la ville de Yoko



Forage Volanta : dons de la coopération néerlandaise des années 1993 (Mekoassim)



Puits d'eau à Mankim

leurs produits. Elles se contentent des parcelles de cultures vivrières nécessaires à leur survie. Les produits de pêche et de chasse sont écoulés dans les villages de la Haute Sanaga à l'aide des motos.

Le réseau routier de l'arrondissement s'étend sur 800 km toutes catégories confondues. 80% sont impraticables en saison pluvieuse. La nationale N°15 se trouve régulièrement coupée de son centre administratif, ce qui amène les commerçants du nord à délaissé cet axe. Ceci au détriment des populations démunies dont la vie dépend des activités socio économiques. Certains axes comme Yoko – Makouri – Guéré ; Yoko – Mbatoua sont impraticables même en saison sèche.

Figure N° 11 : Routes et moyen de déplacement



Etat de la route Yoko – Mbatoua : Même des motos ont des problèmes pour circuler



Un car par jour assure la liaison Yaoundé – Yoko ; et Yaoundé – Tibati



Petits véhicules de commerce assurant le déplacement des populations et marchandises vers Ntui et réciproquement dans les villages

III.10 Systèmes de production villageois

III.10.1 L'agriculture

L'agriculture est essentiellement vivrière. Elle est orientée vers la subsistance dans la zone d'étude, la surface des plantations ne va pas au-delà de 2 ha (culture vivrière) par planteur. Le plus souvent, les cultivateurs brûlent la savane ou les galeries forestières avant le début des pluies. Ensuite ils sèment sans vraiment travailler le sol et récoltent sur une période de trois à cinq ans jusqu'à l'épuisement du sol marqué par la diminution des rendements. Le sol est laissé en repos pour une période de cinq à dix ans. A ce moment, ils recherchent d'autres parcelles pour créer de nouveaux champs. Le manioc, le maïs, le concombre et les arachides sont les principales cultures complétées par les ignames et les fruits (mangues, avocats, citronnier, safoutier, etc...). Les cultures vivrières sont plantées en associations et le système de production reste extensif, caractérisé par une faible utilisation des intrants et l'absence de mécanisation agricole. La transformation du manioc et du maïs se fait par les femmes. Le manioc est transformé en bâton et en couscous.

Le maïs est égrené et vendue en sac ou en cuvette.

Les produits vivriers sont écoulés dans les villages lors des marchés périodiques (une fois par semaine). Ces produits sont ensuite revendus par les intermédiaires dans les villes de Tibati, Ntui, Yaoundé etc. Les prix des produits sont relativement bas du fait du faible coût des intrants. En effet l'activité bénéficie de plusieurs avantages :

- conditions climatiques favorables (six mois de pluie dans l'année) ;
- main d'oeuvre essentiellement familiale ;
- peu d'utilisation d'intrant dû à la qualité des sols dans les galeries forestières ou l'accumulation de l'humus issus de la décomposition des feuilles sèches contribue à les enrichir.

Malgré ces potentialités, l'agriculture est confrontée à de nombreuses difficultés dont la plus sérieuse reste l'enclavement de la région. L'agriculture de rente concerne le cacaoyer (*Theobroma cacao*) qui est pratiquée dans les galeries forestières autour du village et les plantations ici ne dépassent pas les 5 ha. Le prix de vente moyen d'un kilogramme est de 700 Cfa. C'est une activité réservée aux hommes et la récolte se fait très souvent en groupe. On a observé quelques plantations sont abandonnées à cause de la distance par rapport aux villages. Le gouvernement encourage la

relance de la production et subventionne l'acquisition des plans qui sont parfois distribués gratuitement par la société de développement du cacao (SOECAO).

Tableau N°08 : Prix de vente des différents produits agricoles cultivés dans la zone		
Non commun	Nom vernaculaire	Prix de vente en Fcfa
Arachide	<i>Medéké</i>	5 000 / cuvette
Maïs	<i>Megong</i>	7 000 / sac
Manioc	<i>Coucoun</i>	1 200 /cuvette
Concombre	<i>Tegang</i>	20 000 / sac
Macabo	<i>Mecaba</i>	2 500 / cuvette
Igname	<i>Ngour</i>	6 000 / cuvette
Patate	<i>Vuta</i>	2 000 / cuvette
Banane douce	<i>Banana</i>	500 / régime
Banane plantain	<i>Coudoung pain</i>	1 000 / régime
Avocatier	<i>Yo'o piya</i>	-
Oranger	<i>Yo'o foubi</i>	-
Vin de palme / raphia	<i>Ba'a</i>	100 /litre

III.10.2 Calendrier agricole

Le planning cultural des populations locales dépend des campagnes agricoles et du type de culture (vivrière ou rente). Les méventes des années 90 ont entraîné un découragement des paysans, ce qui fait que les travaux à réaliser (défrichage, entretiens divers et récoltes) se font suivant une séquence bien déterminée comme mentionné au tableau ci-dessous.

Tableau N° 09 : Calendrier annuel d'activité des populations												
	MOIS DE L'ANNEE											
Activités annuelles	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
Culture de rente (cacaoyère)												
Pépinière											o	o
Défrichage	o	o	o									
Plantation/ Semis			o	o	o							
Entretien			o	o	o	o	o					
Récolte								o	o	o	o	o
Culture vivrière												
Défrichage		o	o									o
Abattage/Brûlis/Nettoyage		o	o			o	o					
Plantation			o	o		o	o	o				
Entretien				o	o	o		o	o	o	o	
Récolte						o	o				o	o
Autres activités												
Chasse	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
Pêche	x	x	x								x	x
Cueillette	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x

III.10.3 L'Artisanat

C'est une activité secondaire qui est l'apanage des hommes pour les besoins quotidien de survie. Région guerrière autrefois, l'artisanat constituait une des activités de référence de la localité

avec l'extraction et la transformation du fer en outils de guerre, de chasse, de pêche et d'agriculture. Les produits dérivés de nos jours sont respectivement : des nattes de raphia pour les toitures, des nasses pour la pêche, des paniers à poissons, des séchoirs (cacao, maïs ou manioc) des lits, tabourets et bancs en bambou, des salons et meuble en rotin, etc. A cela s'ajoute les mortiers et pilons, sacs, tamtam et tambours etc. la relance de ce secteur semble encore à la traîne.

III.10.4 La chasse

L'activité de chasse mobilise un grand nombre de jeunes dans la région. Elle est pratiquée toute l'année et fait partie de l'alimentation protéique des villageois (qui chassent même les espèces protégées) dont le surplus est revendu sur le marché. Les outils utilisés ici sont : le fusil, le piège à câble individuel ou sous forme de barrière autour d'une plantation ou dans des zones marécageuses régulièrement fréquentées par les animaux.

L'intensité de chasse a légèrement diminué à cause des barrières des agents du MINFOF qui fouillent régulièrement les véhicules de passage pour Ntui.

Figure N° 12 : photo illustrant l'activité de chasse



Campement de pêche et de chasse



Trophée d'un bongo braconné



Chevrotain aquatique abattu par des pêcheurs lors d'un campement



crâne de Buffle non loin d'un campement de pêche

Tableau N°10 : Prix de vente du gibier

Nom scientifique	Nom pilote	Nom Vuté	Prix de vente en Fcfa	Statut UICN
<i>Artherurus africanus</i>	Arthérure		1500	
<i>Cephalophus c. callipygus</i>	Cephalophe de peter	<i>Tim</i>	1000 / morceau	
<i>Cephalophus monticola</i>	C. bleue		1000 / morceau	
<i>Cephalophus n. nigrifrons</i>	C. à front noir	<i>mgbu</i>	1000 / morceau	Protégée
<i>Cercopithecus cephus</i>	Moustac	<i>Ndjika</i>	1000 / morceau	
<i>Cercopithecus neglectus</i>	Singe de Brazza	<i>Ndjiru</i>	1000 / morceau	
<i>Cercopithecus nictitans</i>	Hocheur	<i>Ndjaïn kidin</i>	1000 / morceau	
<i>Colobus guereza</i>	Magistrat	<i>Mbanir</i>	1000 / morceau	Protégée
<i>Syncerus cafer nanus</i>	Buffle		3000 / morceau	Intégralement protégée
<i>Hyemoschus aquaticus</i>	Chevrotain aquatique	<i>Bassaïng</i>	2500 / morceau	Intégralement protégée
<i>Manis gigantea</i>	Pangolin géant	<i>Groumoutou</i>	3000 / morceau	Intégralement protégée
<i>Pan troglodytes</i>	Chimpanzé	<i>Waké</i>	2500 / morceau	Intégralement protégée
<i>Potamochoerus porcus</i>	Potamochère	<i>Njédjé</i>	2000 / morceau	Intégralement protégée
<i>Boocerus euryceros</i>	Bongo		1500 / morceau	Intégralement protégée
<i>Tragelaphus spekei</i>	Sitatunga	<i>Mbin</i>	1500 / morceau	Protégée
<i>Varanus nilotica</i>	Varan	<i>Djo'o</i>	1000 à 1500	Protégée
<i>Bitis gabonica</i>	Vipère	<i>Woum</i>	1000 - 1500	Protégée
<i>Ostéoleamus tetrapsis</i>	Crocodile	<i>Mbo'o</i>	2000 / morceau	Protégée
<i>Trynomys swinderianus</i>	Aulacode	<i>Meguein</i>	1500	
<i>Francolinus sp</i>	Perdrix	<i>Konkwai</i>	500	
<i>Kinixis sp</i>	Tortue	<i>Mvom</i>	1500	

Ce tableau montre que la chasse concerne toutes les espèces présentes dans la zone y compris les grands mammifères protégés et répertoriés dans la liste UICN des espèces menacées. Ce comportement s'explique par le fait que cette activité rapporte assez de revenus aux populations pour faire face aux problèmes quotidiens de survie. De plus, la sensibilisation anti braconnage qui a suivi la création des deux parcs nationaux de la commune ne s'est pas accompagnée de mesures alternatives à l'égard des populations.

III.10.4 La pêche

La pêche reste une activité périodique. La saison sèche constitue un espace temporaire par excellence pour le déploiement de cette activité. Elle reste l'œuvre de personnes (hommes et femmes) dotées d'une certaine vitalité puisqu'il faut parfois parcourir 6 à 7 kilomètres à pieds pour atteindre les rivières poissonneuses. Les techniques utilisées restent artisanales. Plusieurs techniques sont utilisées : le filet, la nasse, la ligne parfois à l'aide d'une pirogue ou d'un radeau et le barrage. Les principales espèces collectées sont : les silures, silures panthères, les poissons vipère, les carpes, les carpiens, les brochets etc. Les techniques de conservations consistent à poser le poisson sur une étagère et mettre le feu en dessous.

Un panier de poisson fumé coûte environs 20 000 à 25 000 Cfa ce qui procure un revenus annuel 700 000 à 900 000 Cfa pour un pêcheur dynamique qui fait au moins 35 paniers. Les revenus engrangés constituent une source de financement des besoins et projets des populations, notamment dans les domaines tels que : l'agriculture, la santé, l'éducation, l'habillement, etc.

Figure N° 13 : L'activité de pêche



Les campements localisés en pleine forêt sont souvent des campements mixtes où les chasseurs, pêcheurs, cueilleurs passent plusieurs jours voir la semaine entière à se livrer à leurs activités.

III.10.5 L'élevage

L'élevage domestique (petits ruminants, porcs et volaille) est pratiqué dans tous les villages. Les animaux sont laissés en divagation dans le village et constituent une source de protéines toujours disponible et une garantie de revenus pour les populations lors des grandes occasions dont le prix de vente vous est présenté au tableau ci dessous. Signalons tout de même la présence des éleveurs Bororo en transhumance qui empreinte la N°15 pour alimenter les marchés d'Obala, Monatéle et Yaoundé.

Tableau N°11 : Prix de vente des animaux domestiques

Non commun	Nom vernaculaire	Prix de vente en Fcfa
Poulets	<i>Tsene</i>	2 000
Chèvres	<i>Bere</i>	12 000
Moutons	<i>Ndédu</i>	15 000
Cochons	<i>Ngoué</i>	20 000

III.10.6 Utilisation des ressources forestières

Deux types de ressources sont utilisés au sein de la commune: les produits ligneux et les PFNL.

Parmi les autres produits utilisés de la forêt, on note : le bois de chauffage dont se servent les populations pour leur besoin en énergie (il s'agit généralement du bois mort disponible dans les plantations, jachères et forêt environnantes), le sciage sauvage des arbres précieux (Iroko, Pachy, Ayous et sapelli) dans les plantations et jachères varie d'un village à un autre et ne dépasse pas une dizaine de pied.

On trouve aussi des essences agro forestières tels que l'Essessang (ou Ndjangsang), l'Andok, la Cola, le Noisetier, et certaines feuilles très utiles (Okoak) pour la nutrition et les feuilles de marantacées pour l'emballage du bâton de manioc pour ne citer que ceux là.

Figure N° 14 : Utilisation de quelques PFNL



Extraction d'amande d'Essessang



Séchage des graines d'Essessang



Décoction des feuilles d'arbres *Kaya sp* utilisés comme plante médicinale.



Récolte des chenilles dont l'usage est multiple

III.10.7 L'Essessang (*Ricinodendron heudelotii*)

a) Description

La plante est protégée lors des défrichements culturels. La propagation de l'espèce par semis ou par bouturage est très active dans les projets de recherche agro forestière (ICRAF), les ONG de conservation et les Groupes d'Initiatives Communes (GIC) du secteur agricole et forestier. L'Essessang est généralement exploité sous sa forme spontanée en forêt.

b) Utilisations

Cet arbre est intentionnellement intégré dans les systèmes agricoles pour son ombrage, ses chenilles comestibles, les champignons qui poussent sur le tronc, et surtout pour ses graines à forte valeur calorique qui sont commercialisées. La plante se prête bien à divers usages. Les parties utilisées sont les fruits, les graines l'écorce et le bois.

c) Flux et circuits de commercialisation

Le prix d'achat auprès des producteurs varie de 150 à 200 Fcfa le verre, ou 6 500 à 8 500 Fcfa le sceau de 5 litres et 36 000 et 92 000 Fcfa le sac. Dans la sous-région, l'Essessang est commercialisé en Guinée Equatoriale, au Congo Brazzaville et au Gabon. La marge bénéficiaire nette et le montant total des ventes en 1995 ont été de 10,19 millions de Cfa et 42,69 millions de Cfa respectivement.

d) Potentialités et contraintes

L'Essessang est présent dans presque toute la zone d'étude. La collecte n'exerce réellement pas de pression sur la ressource. La graine se conserve pendant plusieurs mois sans risque d'altérer ses fonctions et sa qualité. La principale contrainte est l'inexistence de technique de concassage rapide pour l'extraction des graines.

III.11 Politique non durable de gestion des ressources

Elle concerne la quasi-totalité des secteurs d'activité : agriculture, chasse, pêche et exploitation forestière.

- **S'agissant de l'agriculture**, il est surtout question de la conservation et la transformation de ces produits, puisque les champs ici sont éloignés de la forêt communale. Le développement industriel de la zone et la croissance démographique qui suivra va amplifier la demande en produits alimentaires et nécessitera la multiplication des surfaces agricoles dont le système de culture itinérante sur brûlis représente une menace pour la forêt. Le Programme National de Vulgarisation et de Recherche Agricole (PNVRA) qui assurait l'encadrement technique des paysans dans le but d'améliorer la productivité agricole n'existe plus depuis au moins trois ans. Et le poste agricole de Mankim n'a plus de moniteur depuis cette date et le bâtiment est régulièrement envahi par la broussaille.

- **S'agissant de la chasse**, la longue tradition de chasse qu'ont les populations de la zone et les fortes demandes en viande de brousse des grands centres urbains constitue une menace sérieuse pour la faune. La circulation et la commercialisation faciles des munitions et des armes de fabrication traditionnelle intensifient l'activité de chasse illégale. La chasse au câble représente également une

menace pour les espèces protégées étant donné que cette technique de chasse n'est pas sélective. L'ouverture des pistes forestières peut favoriser la vente des sous produits de la faune (trophées, peaux), et des animaux vivants : perroquets à queue rouge, jeunes primates ainsi que des animaux divers morts ou vivants.

- **S'agissant de la pêche**, l'usage des méthodes inappropriées comme l'empoisonnement des cours d'eau, le barrage des cours d'eau et l'utilisation des filets de petites mailles, sont des pratiques incompatibles avec la gestion durable des ressources de la faune ichthyologique.

- **Quant à l'exploitation forestière**, la coupe sauvage des arbres sur pied dans les plantations agricoles et l'exploitation frauduleuse fait l'objet d'une exploitation clandestine, mais organisée. Les essences prélevées autour des villages sont : l'Iroko, le Pachy (Doussié blanc), le Sapelli et l'Ayous cette pratique représente une menace sérieuse pour les ressources dans la région et qu'il faudra surveiller de près lorsque la forêt communale rentrera en exploitation.

En plus de ce mode d'exploitation, la société SIM possède une Autorisation d'Enlèvement de Bois (AEB) dans la zone de Melimvi dont il faudrait s'assurer qu'elle n'empiète pas dans le domaine de la Forêt Communale ce qui pourrait fausser les objectifs d'aménagement de ce massif forestier.

III.12 Occupation spatiale des activités des populations

Le terroir villageois est caractérisé par les zones d'habitations, les exploitations agricoles, les jachères, les savanes intra et péri forestières arrosées par des cours d'eau. Entre les villages et la forêt communale on trouve des galeries forestières et des savanes régulièrement brûlées en saisons sèches. Les forêts constituent des réserves foncières, et sont également destinées à la chasse, la pêche et à la cueillette.

Deux zones sacrées caractérisées par la présence de plusieurs fromagers (*Ceiba pentandra*) dépendent respectivement du terroir coutumier de Mankim et Guervoum/Dong. La première zone est en dehors de la forêt communale à 1 km de la rive gauche de la rivière Djim. C'est une galerie forestière dominée par trois à quatre grands fromagers. C'est un cimetière des anciens chefs et notables du village. La deuxième zone sacrée concerne une zone où l'on compte 5 grands fromagers sur moins de 100 m. Elle est située au cœur de la forêt communautaire APDD (Guervoum & Dong) à la limite de la Forêt Communale entre les rivières Meloblobe et Mefou.

III.12.1 Cartographie des terroirs villageois

La cartographie participative de l'occupation spatiale des activités villageoises s'est déroulée lors des entretiens avec les populations riveraines. Au cours de cet exercice, la localisation des zones régulièrement parcourues (champs, campements de chasse, de pêche et les sites d'intérêt particulier) a été identifiée. Ces positions ont ensuite été relevées au GPS afin d'établir la carte d'occupation (Carte N°4)

III.12.2 Les campements mixtes

Les distances à parcourir varient d'un village à l'autre. De Mankim et Mekoissim, il faut parcourir six à huit km pour atteindre les territoires de pêche et de chasse qui sont à une moyenne 4 à 6 heures de marches majoritairement dans la savane et sous un soleil caniculaire. Ce qui amène les populations à faire ces déplacements très tôt le matin ou en soirée. L'idéal est d'être en groupe d'au moins deux personnes pour une période d'une semaine pendant laquelle elles se livrent à la chasse et à la pêche en saison sèche. Les campements sont des propriétés individuelles des villages où il n'est pas interdit à un étranger de passage de séjourner ici. On ne note pas la présence de culture vivrière ici compte tenu de la distance avec les villages. Le reste de l'année la chasse et la cueillette restent des activités de prédilection des paysans en dehors des travaux champêtres.

Dans d'autres villages : Dong et Guervoum, la rivière Djim ou Djio passe à moins d'un kilomètre derrière les cases. Les populations se rendent au sein de la forêt communale pour la chasse, la collecte de PFNL et divers (sites sacrés), etc.

Carte N°4 : Terroir villageois

Carte du terroir villageois



Les zones de collecte des PFNL n'ont pas été répertoriées dans la carte d'occupation spatiale vu l'éloignement par rapport au village le temps réservé à ces missions de terrain et la distribution des semenciers dans le massif forestier.

IV Recommandations pour l'aménagement de la forêt communale

Ces prescriptions concernent les différentes parties prenantes (les autorités municipales, l'Etat, les populations locales, ainsi que les opérateurs économiques) impliquées et les mécanismes de gestion (comité de gestion des revenus, comité paysan forêt, etc.) des bénéficiaires issus de l'exploitation de ce titre.

IV.1 Bois sur pied

Les espèces de bois aménagées retenues pour le calcul de la possibilité forestière doivent être les essences principales ou de catégories exceptionnelles actuellement exploitées par les opérateurs économiques. Celles dont le taux de reconstitution sera inférieur à 50% après différentes simulations devraient être exclues de l'exploitation. Les essences de bourrages retenues doivent être sélectionnées parmi les espèces de promotion de 1^{ère} et 2nd catégorie. Lors des inventaires d'exploitations, des semenciers (DMA + 40 cm) des essences aménagées pourraient être localisés et marqués à la peinture pour assurer la pérennité des espèces.

Cette mesure doit s'accompagner d'une sensibilisation préalable afin d'éviter que ces pieds marqués ne soient abattus par les adeptes du sciage sauvage. Les populations riveraines devraient être impliquées dans le contrôle de ce type d'exploitation afin d'éviter que les petits diamètres ne fassent l'objet de l'exploitation illicite. Pour cela, la sensibilisation des populations sera toujours recommandée. L'enrichissement de la Forêt Communale compte tenu de sa position écotone (zone de transition forêt – savane) par des essences à fortes valeurs ajoutées est également à recommander.

IV.2 Produit Forestier Non Ligneux

Concernant ces produits, il n'existe pas de structure qui accompagne les populations dans l'organisation de la filière de commercialisation des PFNL. L'ESE démontre que les produits tels que le Djangsang, Ndoes, Okok, rotin, etc. abondent dans la zone d'étude et pourraient être valorisés par les populations. Ces produits devraient être localisés lors des inventaires d'exploitation.

Si la filière Djangsang est organisée, elle peut concurrencer les principales activités génératrices de revenus de la région. Il serait souhaitable que la commune accorde des permis spéciaux aux populations qui voudront se lancer dans l'exploitation des PFNL du massif forestier communal.

IV.3 Ressources fauniques et halieutiques

La chasse est pratiquée toute l'année pour suppléer à l'alimentation protéique des populations et constitue aussi une source importante de revenus. L'organisation de la chasse peut permettre d'avoir un contrôle sur les espèces et quantités abattues et favoriser le prélèvement de certaines taxes communales.

Cette structuration peut commencer au niveau des communautés à travers le CPF (comité paysan forêt). La sensibilisation des chasseurs est recommandée pour limiter la chasse des espèces protégées. L'éducation environnementale peut consister à afficher des pancartes comportant les photo et noms des espèces protégées au niveau de chaque village riverain. Les périodes d'ouverture et de fermeture des campagnes de chasses doivent également être respectées. Les opérateurs économiques devront inclure dans leurs procédures, des mesures dissuasives contre ceux des employés impliqués dans l'activité de chasse dans la Forêt Communale pendant ou en dehors des heures de travail. Les structures locales pourraient être impliquées dans ces activités avec l'appui du WCS afin de mettre en oeuvre les approches à adopter pour pallier au braconnage.

La pêche procure assez bien de revenus aux populations des villages riverains. Cette activité dépend étroitement de la qualité environnementale des cours d'eau et des espaces de frayères. Pour cette raison, l'exploitation forestière devra mettre l'accent sur le respect des normes d'intervention en milieu forestier, notamment, lors de la réalisation du réseau de desserte et de la traversée des rivières

et de leurs affluents. Il faudra également éviter de verser les produits de traitement des grumes et débités ainsi que les résidus de carburant et lubrifiant dans les rivières et cours d'eau. L'exploitation sera proscrite dans les fortes pentes ainsi que dans les marécages et sites d'intérêt culturel.

IV.4 Ressources en eau

En dépit de la présence des forages « Volanta » dans certains villages, le problème d'eau se pose toujours et amène les populations à dépendre des sources naturelles ou des puits aménagés. Nous proposons que les points d'eaux soient parmi les projets prioritaires à mettre en œuvre avec les bénéfices issus de l'exploitation de la forêt communale.

IV.5 Matérialisation des limites de la FCY

La matérialisation des limites de la FCY avec la bande agro-forestière, se fera lors de l'inventaire d'aménagement qui est la prochaine étape de la phase des études destinées à la réalisation du Plan d'Aménagement. Ainsi les populations seront éclairées sur la nouvelle physionomie de leur terroir qui prendra en compte les différents titres forestiers (forêt communautaires (APDD, AJAM, GEPFOM), AEB et ARB). Les limites terrestres de la FCY devront être régulièrement entretenues et matérialisées à la peinture rouge.

IV.6 Agriculture

Plusieurs grands projets de développement sont annoncés dans la zone : c'est le cas probable de la construction du barrage hydro électrique de Nachtigal sur la Sanaga et l'extension de la société ALUCAM à Batchenga. L'installation de ces chantiers va entraîner un fort accroissement démographique non loin de la zone d'étude dont l'impact direct sera d'une part, la hausse des prix des produits alimentaires au cas où les productions ne sont pas adaptées aux demandes croissantes, d'autre part, la création d'emplois dans la zone d'étude.

Dans ce contexte, certaines filières agricoles devraient être réactivées telles que la production de plantain, macabo et autres cultures maraîchères. Les GIC devraient être encouragés dans ce sens et leurs initiatives individuelles appuyées par la commune. Le développement de ces activités agricoles permettrait aux jeunes de la région de s'intéresser à d'autres activités génératrices de revenus, comme alternatives au braconnage.

Ce développement devra également s'accompagner de nouvelles techniques agraires plus durables ainsi que de la structuration du marché vivrier dans la zone. Cela permettra de réduire la pression qu'exerce le système de culture sur la forêt et d'assurer une meilleure protection des sols.

IV.7 Aspects socio-économiques et développement

Grâce aux revenus issus de l'exploitation de la FCY, la commune pourra réaliser des projets favorisant la création de petits emplois locaux identifiés dans le plan de développement communal. Dans le même sens, il serait intéressant de favoriser l'adhésion des populations au processus de gestion durable de la FCY par leur sensibilisation, leur information permanente ainsi que leur participation aux divers travaux forestiers à réaliser.

Cette cohésion pourrait être envisagée par l'intermédiaire des associations villageoises existantes car nous avons constaté que les CPF n'étaient pas fonctionnels. Ces structures doivent jouer le rôle de médiateur entre les populations riveraines au massif forestier et la cellule de foresterie communale.

Les associations impliquées dans le processus d'aménagement de la FCY, doivent être représentatives des différentes couches de la population locale pour défendre leurs droits auprès de la commune et opérateurs économiques associés. Ces structures pourront, entre autre, négocier les prestations de service pour la réalisation de certains travaux : délimitation FC, dégagement de la route d'accès, contrôle de l'accès à l'intérieur de la FC, etc.

Un dialogue permanent entre le concessionnaire qui dans ce cas est représenté par la commune et les populations est primordial et peut se faire à travers les réunions d'information qui

doivent se tenir systématiquement avant le début de l'exploitation de chaque AAC. Ce sera l'occasion de discuter les avantages dont bénéficieront les villages riverains, les recrutements des jeunes des différents villages et les voies de recourt des différentes parties.

Il serait également intéressant que la commune institutionnalise la cellule de foresterie communale et l'intègre à son organigramme, au même titre que les autres services techniques. Celle-ci aura le rôle de mettre en œuvre toutes les mesures de développement socio-économique prescrites dans le plan d'aménagement et veillera à ce que les prescriptions de l'EIE soient également honorées.

Les chefs traditionnels, les autorités religieuses et les ONG, représentent les personnes centrales dont le rôle pour la sensibilisation des populations à la protection de la FCY devrait être pris en compte.

Pour que les différentes activités et mesures recommandées puissent se faire, il faut mettre en place des structures adéquates qui vont régir le cadre organisationnel et relationnel ; prévoir un mécanisme de résolution des conflits ; définir le mode de participation des populations à l'aménagement et un système de redistribution des revenus issus de l'aménagement de la FC de Yoko.

IV.7.1 Cadre organisationnel et relationnel

La commune en tant que propriétaire de la FC doit se structurer en créant une cellule de foresterie communale et en l'intégrant à son organigramme. Elle doit être dirigée par un ingénieur des eaux et forêts ayant d'excellentes capacités techniques et managériales. C'est la cellule d'aménagement de la commune qui devra veiller au respect des obligations du concessionnaire (commune) notamment :

- réaliser l'inventaire et le plan d'aménagement selon les normes en vigueur et le faire approuver ;
- réaliser et faire approuver l'étude d'impact environnementale par le MINEP et mettre en œuvre le plan de gestion environnemental par la suite au moment de l'exploitation de la FC ;
- réaliser les inventaires d'exploitation et présenter une demande d'assiettes annuelles de
- préparer le plan de gestion du premier bloc quinquennal ;
- procéder à la délimitation de la forêt et faciliter la logistique de terrain pour le bornage ;
- fournir chaque année à l'administration forestière, un rapport annuel d'intervention forestière ;
- mettre en œuvre le plan d'aménagement et se conformer à son cahier des charges ;
- la passation des marchés, la sous-traitance certaines activités et le commerce du bois ;
- participer à la résolution des conflits avec les populations riveraines ;
- la redistribution des revenus et l'amélioration des conditions de vie des villages riverains ainsi qu'au sein de l'enceinte communale. Ceci de commun accord avec les populations ;
- la mise en place d'une plate forme de concertation et d'échange communale afin de ne pas léser les populations et prendre en compte leurs préoccupations, etc.

La participation des populations riveraines à l'aménagement de la FC se fera à travers les comités paysans forêt et associations villageoises. Ceux-ci doivent être créés par les représentants locaux de l'administration territoriale et du MINFOF, ils serviront d'intermédiaire entre les administrations, l'exploitant forestier et les communautés villageoises. Les membres des comités seront élus par les villageois pour une durée qui sera déterminée par leurs textes de création.

Les comités paysans forêt auront pour rôle :

- La sensibilisation des villageois sur les questions liées aux droits d'usage et en général à l'exploitation des ressources forestières ;
- L'information des villageois sur les activités d'aménagement de la forêt communale ;
- La supervision et le suivi des tâches d'aménagement confiées aux villageois par la commune et/ou l'opérateur économique ;
- La collaboration avec la commune et l'administration forestière en matière de surveillance et de contrôle au sein de la FC ;

- Le suivi des clauses en faveur des populations contenues dans le cahier des charges et autres engagements consignés dans les procès verbaux de réunions d'information (tenues de palabres) ;
- Le règlement des conflits ;

IV.7.2 Mécanisme de résolution des conflits

La résolution des éventuels conflits nés de l'aménagement de la FCY se fera à travers un comité qui comprendra :

- le maire de la commune de Yoko ou un des adjoints ;
- un responsable de la société sous traitante,
- deux conseillers municipaux ;
- deux représentants dans chaque comité paysan forêt ou associations actives des villages ;
- le chef de canton ou chef supérieur ;
- les chefs des villages limitrophes de la FCY ;
- le sous préfet de Yoko ;
- le chef de poste forestier de Yoko ;
- un représentant de chaque ONG intervenant dans la zone ;

En cas de conflit persistant, l'on fera recours à l'arbitrage du MINFOF. Les modalités de fonctionnement du comité de résolution des conflits seront définies par l'administration forestière de concert avec les autres parties prenantes et formalisées par un arrêté du préfet du Mbam et Kim.

IV.7.3 mode de participation des populations à l'aménagement

La participation des populations riveraines à l'aménagement de la FCY est recherchée à chacune des étapes, de l'élaboration à la mise en œuvre du plan d'aménagement. Lors de la phase de planification, les populations ont été impliquées dans l'étude socio économique et l'inventaire d'aménagement. La participation dans la mise en œuvre se fera soit à travers le recrutement des locaux pour faire partie des effectifs de l'opérateur économique (sociétés forestières en charge d'exploiter la forêt communale pour le compte de la commune) comme personnel permanent ou temporaire.

A ce niveau, ils seront considérés comme prioritaires par rapport aux allogènes à qualification égale. Elle pourra aussi se faire à travers les contrats passés entre la commune et les comités paysans forêt ou bien entre le concessionnaire et les structures organisées de la localité (comité de développement, association, GIC, ONG locales, etc.) sous lesquelles les populations peuvent intervenir dans le processus d'aménagement à travers certaines activités :

- les inventaires (notamment comme membres des équipes de layonnage, comptage,) ;
- l'entretien du réseau routier ;
- la délimitation et l'entretien des limites de la FCY ;
- la lutte anti-braconnage ;
- les travaux sylvicoles ;
- la surveillance de l'UFA ;
- la supervision des comités paysans forêt ;

IV.8 Retombées de l'aménagement au niveau des populations

L'aménagement de la FCY contribuera de façon sensible à l'amélioration du niveau de vie des populations riveraines. Cette contribution sera à la fois directe et indirecte.

IV.8.1 Bénéfices directs

Les retombées directes proviennent d'une part des revenus tirés des emplois ou de l'exécution des travaux sous traités par la commune ou l'opérateur économique (partenaire). D'autre part, la commune s'est engagée lors de la commission de classement du 23 décembre à Ntui à réserver 30% des bénéfices issus de l'exploitation de la FCY aux villages riverains pour des réalisations sociales communautaires de développement. Le reste des 70% sera réservé au financement d'autres activités

au sein de la commune et dans différents villages. Guervoum s'est proposé pour abriter une unité de transformation communale de bois si la commune serait intéressée. Pour cela, cette option doit être précédée d'une étude de faisabilité qui va déterminer l'emplacement idéale, les sources d'approvisionnement du bois et les différents points de vente des produits.

IV.8.2 Retombées indirectes

Elles comprennent :

- la réouverture et l'entretien des routes par l'opérateur économique sous traitant pour évacuer ses produits ;
- le développement d'un marché du à la présence du personnel de l'entreprise et/ou de la scierie dans la zone avec un effet d'entraînement sur l'agriculture, l'élevage, etc. ;
- la redynamisation des activités agricoles dans les villages de l'axe Yoko Mbatoua suite à l'ouverture des routes ;

Les initiatives de gestion durable des ressources sont promues :

- Formation des communautés sur des pratiques culturelles moins dégradantes ;
- Promouvoir les pratiques de pêche responsable le long des cours d'eau, principalement de Djim et Djeke ainsi que la vulgarisation des fumoirs améliorés et les techniques de conservation du poisson ;
- Faciliter le renforcement des capacités des communautés à la gestion des revenus et à l'élaboration des microprojets ;
- Développement des systèmes d'élevage semi intensifs afin d'approvisionner les marchés de Yaoundé ;

IV.9 Activités économiques potentielles à développer

La commune peut aussi procéder autrement pour approvisionner ses caisses : la commune peut demander à tous les grands planteurs de l'arrondissement de lui réserver leurs productions cacaoyères. Ainsi la commune se chargera d'acheter toute la production cacaoyère dans son territoire de compétence qu'elle ira vendre à Douala par la suite. Les bénéfices issus de cette activité vont renflouer les caisses de la commune comme c'est le cas dans la commune de Doumé.

Yoko ne peut pas entreprendre sa mue sans penser à l'installation d'un organisme de micro finance ou d'une coopérative financière où l'on peut envoyer et recevoir de l'argent partout au Cameroun et dans le monde. Actuellement, le seul moyen d'envoyer et de recevoir de l'argent se fait à travers un transfert de crédit MTN auprès d'un abonné (call box). Pour ce faire, l'agence Express Union exige :

- qu'il y'ai des locaux au centre commercial pour abriter les bureaux ;
- la présence de forces de l'ordre : police et gendarmerie ;
- la présence du réseau et d'au moins un opérateur de téléphone ;
- l'électrification de la ville ;

Toutes les conditions exigibles par « Express Union » sont remplies par la ville de Yoko. Le maire serait disposé à leur fournir des bureaux s'il le faut.

Diverses ambassades (USA, Canada, Allemagne, Hollande, France, Grande Bretagne etc.), ONG internationales (OIBT, WWF, UICN) ainsi que des grandes sociétés bénéficient de lignes de crédits destinés au financement de micro projets dans le cadre des mesures d'accompagnement de certains grands projets. Ces potentialités financières peuvent impulser le développement d'une localité :

IV.9.1 Le tourisme

C'est une activité futuriste pour cette commune qui dispose de deux parcs nationaux dans la zone de transition forêt savane (écotone). C'est dire que le tourisme est une activité à encourager et la

destination de Yoko est à promouvoir. Les touristes seraient captivés par les phénomènes de la nature qu'on trouve ici tel : le palmier à trois têtes, le palmier qui pousse dans un arbre ou alors les merveilles mont Foui, l'histoire ancienne et la culture des populations de la région, la beauté et la richesse de son paysage (de nombreuses chutes dans le fleuve Djerem, les salines et les prairies marécageuses du parc, la faune riche et diversifiée pour le tourisme de vision, les forêts de transition ...).

Figure N° 15 : Paysages touristiques de la commune



Le palmier qui pousse sur l'arbre à Mankim



Le Mont Foui, site pittoresque à visiter



Service de conservation du Parc National Mbam Djerem à Yoko

Pour ce faire, il faudrait construire des structures d'accueil du public, car les deux (2) auberges de Yoko sont loin de refléter le minimum d'exigence de qualité souhaité, alors que l'auberge municipale reste limitée à 4 chambres. Dans le même sens, il faut promouvoir la destination Yoko et le Mbam et Kim qui ne fait pas partie des destinations offertes par le MINTOUR aux visiteurs désireux de parcourir notre pays.

IV.9.2 Plantations dans le cadre des puits de carbones

A l'exemple des communes de Ngambé Tikar, de Foumban et de Tonga qui possèdent des savanes à perte de vue, la commune de Yoko peut se lancer dans les plantations forestières avec pour but la création des puits de carbone en collaboration avec des partenaires à rechercher : soit dans le jumelage avec certaines communes européennes ; soit auprès des ONG internationale (WWF, UICN, Green peace, etc.).

Ces plantations pourraient être validées comme MDP (Mécanismes de développement propre) et générer des crédits carbones, si elles respectent les critères suivants :

- le site à planter ne doit pas avoir été boisés depuis 1989
- le site à planter ne doit pas être une forêt (définition de la forêt adoptée au Cameroun en octobre 2008)
- pas de conflit d'usage sur le site de plantation

En plus des bénéfices issus des crédits de carbones, le projet sera générateur de plus values économiques et sociales et s'inscrira dans une démarche de développement local au profit des populations riveraines. Parmi les impacts socio économiques probables on cite :

- la création d'emplois ;
- la production du bois énergie et du bois de service ;
- la maîtrise des techniques sylvicoles au niveau des communautés ;
- recettes issues de la vente du bois et des crédits carbone, etc.

Ce type de projet serait intéressant pour les pays du nord qui perçoivent déjà les effets des changements climatiques. Par ailleurs il permettra le développement des plantations forestières sous la maîtrise d'œuvre des communes, répondant ainsi aux objectifs du chef de l'état et du gouvernement en matière de reboisement et de lutte contre les changements climatiques.

Figure N° 16 : Peuplement de teck de la zone



Belle plantation de Teck de l'époque coloniale au village Djereing (9 km de Yoko) ce qui démontre que la zone est propice aux plantations de puits de carbone

IV.9.3 Plantation industrielle du palmier à huile

Cette culture industrielle pousse très bien dans la zone et pourrait faire l'objet de vaste plantation en collaboration avec la SOCAPALM qui s'intéresse aux plantations villageoises à caractère industriel. Des essais réalisés dans la zone de Matsari par un Autrichien et dans la ville de Yoko montrent que cette culture s'adapte bien à la région. Par ailleurs, le Cameroun, pourtant plus gros producteur d'huile de palme de la région (200 000 t en 2007), doit en importer d'Asie à des prix de plus en plus élevés avec la hausse des cours mondiaux. L'huile de palme est utilisée dans la plupart des recettes de cuisine, par les savonneries ainsi que pour produire du biocarburant. C'est encore là une opportunité à saisir par la commune. De nombreux emplois peuvent être créés par un tel projet qui pourra conduire à la création d'une unité de transformation d'huile de palme, une savonnerie.

V. Conclusion

La présente étude visait la connaissance du milieu socioculturel et économique du massif forestier communal et de ses environs ainsi que l'appréciation du degré de dépendance des populations riveraines vis-à-vis de cette forêt. Ceci dans le but de prendre en compte les facteurs sociaux pouvant avoir un effet lors de la mise en œuvre du plan d'aménagement, élaboré, adopté par la commune et les populations concernées.

En aménagement forestier, les principales mesures à prendre, consistent en quelques règles : la délimitation de l'espace forestier en séries sur la base des inventaires multi-ressources (fauniques et floristiques) ainsi que la prise en considération des activités socio-économiques rencontrées au niveau de la zone forestière à aménager.

La mise en œuvre du Plan d'Aménagement devra respecter le schéma proposé, conformément au parcellaire, aux Diamètre Minimum Aménagé (DMA) des essences sous aménagement ainsi qu'aux techniques d'exploitation à faible impact afin de minimiser les dommages environnementaux de l'exploitation forestière. Les mesures préconisées dans le Plan d'Aménagement devront s'accompagner de la mise sur pied d'un système de contrôle efficace.

On trouve quatre forêts communautaires dont les plans simples de gestion sont approuvés. Parmi elle APDD (Guervoum & Dong) et AJAM (Mbebeing) sont mitoyennes à la forêt communale. Ces titres forestiers peuvent contribuer à l'amélioration des conditions de vie des populations lorsqu'ils sont mis en valeurs. Il faut déplorer le fait qu'en 2008, une seule forêt communautaire (GEPFOM) était en activité.

Pourtant le projet RICG (Renforcement des Initiatives pour la Gestion Communautaire des ressources forestières et fauniques) situé à Yaoundé (Bastos) appuie les communautés à mettre en œuvre leur plan simple de gestion par l'attribution des micros crédits d'un montant de cinq millions ou d'équipement d'exploitation. Les gestionnaires des forêts communautaires pourraient aussi se rapprocher des petits exploitants illégaux qui abondent dans la région et leur permettre de se conformer.

Les missions de terrain n'ont pas relevés la présence de plantation au sein du massif forestier communal. Par contre une forte activité de pêche et de chasse se déroule à la lisière de la forêt communale le long de la rivière Djim qui se rapproche des villages au fur et à mesure qu'elle coule de Mankim vers Guervoum. Les enquêtes démontrent une forte dépendance des populations aux activités de pêche et chasse qui sont parfois saisonnières et procurent assez de revenus pour les besoins quotidiens de subsistance.

Dans le but de promouvoir la création des emplois et des activités génératrices de revenus dans l'arrondissement, la commune peut créer une boucherie municipale en propre ou en partenariat avec un opérateur économique. Il sera question de trouver des débouchés des produits de boucheries qui peuvent être disponibles à Yoko suite à la présence et aux passages réguliers des troupeaux de bœufs. Pour cela, il faudrait acquérir un camion frigorifique, construire un abattoir moderne à Yoko et livrer du bœuf frais et à un bon prix à des clients pré identifiés à Yaoundé.

L'agriculture itinérante sur brûlis est couramment pratiquée dans la région pour les cultures vivrières telles que : l'arachide, le manioc, le maïs, le bananier, le concombre, etc. qui se retrouvent bien souvent en cultures associées. Le cacaoyer représente la seule culture de rente pour l'instant, à laquelle s'ajoute timidement le palmier à huile.

La forêt communale est également un grenier de certains PFNL tels que : les amandes d'Essessang, la mangue sauvage, la cola, l'okok, le miel, les termites, les feuilles écorces et racines de certaines plantes aux vertus multiples.

Au regard des objectifs fixés, il ressort de nos investigations certains faits saillants, à savoir :

- a. Deux zones sacrées (Mankim et Guervoum & Dong) ont été identifiées lors des missions de terrain. Celle de Mankim se situe dans la zone agro forestière, alors que celle de Guervoum est

au centre de la forêt communautaire APDD. Ces zones d'importance culturelle méritent une attention particulière. Elles ne doivent pas être profanées et seuls les initiés y ont accès parfois après des rites.

- b. Bien que les populations riveraines soient fortement dépendantes de la forêt de part leurs activités quotidiennes (chasse, pêche et collecte des PFNL), elles adhèrent à l'aménagement de cette forêt communale dont un pourcentage des bénéfices de son exploitation leur sera réservés pour des réalisations sociales à caractère communautaire : éducation, santé, points d'eaux aménagés, etc.
- c. Une réunion d'information sera organisée avant l'exploitation de chaque assiette de coupe. Ce sera l'occasion de clarifier les rôles, attentes et préoccupations des différentes parties prenantes (commune, opérateur économique et populations riveraines) lors des activités d'exploitation et d'aménagement.
- d. Pour préserver l'harmonie dans les villages lors de l'exploitation, les jeunes des villages riverains doivent être recrutés à compétence égale.
- e. La sensibilisation des populations peut se faire à travers les masses média qui se captent bien dans la zone, on cite : la Radio et télévision nationale, les chaînes nationales et internationales privées à travers l'antenne parabolique et le réseau de câblage, les ONG dans le cadre de leur activités de sensibilisation, dans les lieux de culte, les administrateurs et conseillers municipaux.
- f. La présence du courant électrique, d'un opérateur téléphonique MTN, des forces de l'ordre (Police et gendarmerie) devrait permettre à une micro finance de s'installer dans la ville de Yoko.
- g. En dépit des forêts communautaires acquises et exploitées par des GIC et association, les structures associatives ne sont pas très développées. Il va falloir créer et former des structures de gestion du massif forestier du genre : comité forêt paysan, comité de gestion des revenus procurés par l'exploitation de la Forêt Communale.
- h. Le comité forêt paysan doit assurer le contrôle des différentes pistes menant à la forêt communale, de peur de voir la Forêt Communale envahie par le sciage sauvage avec l'ouverture des routes.
- i. Le raphia (feuille, branches et tronc), le rotin, l'Okok, l'Essessang, le Ndoes, la cola, les champignons, les plantes médicinales (les racines et écorces), sont parmi les produits non ligneux que recherchent les populations pour leur usage et/ou alimentation.
- j. L'amélioration des voies de communication (ouverture de route, réfection des ouvrages de franchissement, entretien régulier des pistes rurales) va favoriser l'écoulement des produits agricoles vers les marchés les plus attrayants et stimuler la production agricole.

Références Bibliographiques

ANONYME, 2008. Base des données de la Sous direction des Forêts Communautaires du MINFOF.

ASBAK, 2006. Rapport sur les filières Ndjangsang et Mangue Sauvage dans la province de l'Est Cameroun, 37 pages.

BIGOMBE, L.P. 2000. La Décentralisation de la Gestion des ressources forestières au Cameroun : Situation actuelle et perspectives, Yaoundé FTFP – CERAD, 2000, 112 pages.

CAFECO, 2008. Etude Socio Economique réalisée dans les villages riverains de l'UFA 11 005.

COMMUNE de DJOUM, 2009. Plan d'Aménagement de la Forêt Communale, 100 pages.

COMMUNE de YOKO, 2007. Plan Stratégique de Développement Local, 65 pages.

CTFC, 2008. Etude Socio Economique réalisée dans le cadre de l'aménagement de la Forêt Communale de Djoum.

FRM, 2005. Plan d'Aménagement de l'UFA 10 062 de Panagiotis Marelis.

IPGRI, 2006. Les fruitiers forestiers comestibles du Cameroun, 220 pages.

MINEF, 2000C. Arrêté N°0222/A/MINEF, fixant les procédures d'élaboration, d'approbation, de suivi et de contrôle de la mise en œuvre des plans d'aménagement des forêts de production du domaine permanent.

MINEF, 1998. Guide d'élaboration des plans d'aménagement des forêts de production du domaine forestier permanent.

MINEF, 1995a. Décret N°95/531/PM fixant les modalités d'application du régime des forêts, de la faune et de la pêche.

MINEF, 1994a, 20 janvier 1994. Loi N°94/01 portant régime des forêts, de la faune et de la pêche.

MINFOF/WCS, 2007. Plan d'Aménagement du Parc National du Mbam & Djerem et sa zone périphérique 2008 – 2012.

PADDL/ GTZ/ Commune de Yoko, 2007. Diagnostic institutionnel de la Commune de Yoko.

REPUBLIQUE DU CAMEROUN, 2005. Recueil des lois de décentralisation, 62 pages.

REPUBLIQUE DU CAMEROUN, 2000. Etude socio économiques régionales au Cameroun Projet PNUD-OPS CMR/98/005/01/99.

SYFIA INFO, 2008. Cameroun : de l'huile de palme pour rouler ou pour cuisiner ? Article 5009 en ligne.

Dans quelle surface avez-vous créé votre plantation/ferme cette année ?

1. En zone forestière 2. En zone de jachère 3. Dans les deux zones

A quel rythme débroussailliez-vous de nouvelles surfaces de forêt (différent de la jachère)

1. Chaque année 2. Tous les trois ans 3. Tous les 5 ans

Quand vous créez une nouvelle plantation en zone forestière, quelle est d'habitude sa superficie ?.....

Quel type de culture vous pousse à abattre la forêt primaire ?

.....;

Êtes-vous propriétaire d'une plantation de cacao/café ?

1. Oui 2. Non

Si oui, quelle était votre production l'année dernière ?

Nombre de sacs =; (1sac =kg) nombre de kilogramme.....

Quelle est sa superficie ?.....

A combien le kilogramme de cacao/café vous a-t-il été acheté ?.....

Êtes-vous propriétaire d'une palmeraie ?

1. Oui 2. Non

Si oui, quelle était la dernière production (nombre de litre d'huile de palme)?

Quelle est sa superficie ?.....

A combien vendiez vous le litre d'huile ?

A part les cacaoyers et les palmiers, estimez la production des autres cultures (récolte des aliments, légumes, fruits) les plus vendues

N°	Féculent, légumes, fruits	Production annuelle	Quantité vendue	Prix unitaire	Revenu annuel
1					
2					
3					
4					
5					
6					
7					
8					

Quelle est la superficie moyenne de culture vivrière de votre plantation ?.....

Quelle est la distance la plus éloignée de votre plantation à votre maison

.....Km. heures de marche

Pendant combien de temps laissez vous votre plantation en jachère ?

1. Moins de 5 ans 2. De 5 à 10 ans 3. Plus de 10

Pour les 5 prochaines années, avez-vous en projet d'augmenter, maintenir ou réduire votre exploitation ?

1. Augmenter 2. Maintenir 3. Réduire

ELEVAGE

24. Faites-vous de l'élevage ?

1. Oui 2. Non

25. Faites-vous la pisciculture ?

1. Oui 2. Non

26. Si oui, quelle est la surface totale de votre étang ?.....

27. Dans quel intérêt pratiquez-vous l'élevage ?

1. Autoconsommation 2. Autoconsommation et vente 3. Cadeau 4. Autre (préciser)

28. Quels types d'animaux/où poissons élevez-vous ?

N°	Espèces	Race	Nombre total	Quantité vendue l'année dernière	Prix unitaire	Revenu annuel
1						
2						
3						
4						
5						
6						
7						
8						

ABATTAGE DES ARBRES ET SCIAGE DU BOIS

29. Quelles raisons vous amènent à abattre les arbres ?

1. Pour la construction
2. Pour créer une ferme/plantation
3. Pour favoriser la présence des rayons de soleil dans la ferme/plantation existant
4. Pour d'autres raisons (préciser)

30. Pratiquez-vous le sciage sauvage du bois pour des buts commerciaux ?

1. Oui 2. Non

31. À quel rythme pratiquez-vous le sciage ?

1. Tout le temps 2. Rarement

32. Combien d'arbre avez vous abattu l'année dernière ?.....

33. Avec quel moyen sciez ou abattez-vous d'habitude les arbres ?

1. Tronçonneuse
2. Accès à une tronçonneuse par location
3. Accès à une tronçonneuse commune
4. Hache/Machette

34. Par quel moyen avez-vous l'habitude de scier ou d'abattre les arbres ?

1. Tronçonneuse personnelle
2. Accès a une tronçonneuse par location
3. Accès à une tronçonneuse commune
4. Hache/ Machette

35. Citer trois principales essences que vous sciez le plus ?

1. Iroko
2. Sapelli
5. Ayous
6. Bubinga

- 3. Moabi
- 4. Bété

- 7. Bilinga
- 8. Autres (précisez)

36. A combien vous revient à peu près un arbre scié traditionnellement ?

37. Qui sont vos clients ?

- 1. Les habitants du village ? 2. Les gens en dehors du village 3. Les deux

LA CHASSE

38. Pratiquez-vous la chasse ?

- 1. Oui 2. Non

39. À quel rythme pratiquez-vous la chasse ?

- 1. Chaque fois 2. Rarement 3. Saisonnièrement (précisez)

40. Dans quel intérêt pratiquez-vous la chasse ?

- 1. Autoconsommation 2. Autoconsommation et vente 3. Dons 4. Autres (précisez)

41. Quel type de chasse pratiquez-vous ?

- 1. Au piège à câble 3. Les deux
- 2. Au fusil 4. Autres (précisez)

42. Quels sont les animaux que vous avez capturés l'année dernière ?

Animal	Précisez la quantité	Quantité vendue	Prix par morceau	Revenu annuel

43. À qui vendez-vous du gibier ?

- 1. Aux habitants du village 2. Aux usagers en dehors du village 3. Aux deux

PECHE

44. Pratiquez-vous la pêche ?

- 1. Oui 2. Non

45. Dans quel intérêt pratiquez-vous la pêche ?

1. Autoconsommation 2. Autoconsommation et vente 3. Vente uniquement

46. Comment et avec quels outils pêchez vous ?

1. Barrage 2. Nasse 3. Au filet 4. A l'hameçon 5. Autres (précisez)

47. À quel rythme pratiquez-vous la pêche ?

1. Chaque fois 2. Rarement 3. Saisonnièrement (précisez)

48. Quels sont les produits que vous avez capturés l'année dernière ?

Espèces	Quantité capturée	Quantité vendue	Prix par morceau	Revenu annuel

49. D'où viennent vos clients ?

1. Du village 2. En dehors du village 3. Dans le village et en dehors

PERCEPTION DES CHANGEMENTS DU MILIEU

50. Avez-vous remarqué ces dernières années que certains animaux deviennent rares ?

1. Oui 2. Non

51. Si oui, lesquels ?

52. A votre avis quelles sont les causes de cette dis parution ?

- L'abattage pour la création des nouvelles plantations
- L'intensité de chasse destinée à la vente
- Les bruits des engins forestiers
- La destruction des habitats des animaux
- Autres (Précisez)

53. Avez-vous remarqué ces dernières années que certains poissons deviennent rares ?

1. Oui 2. Non

54. Si oui lesquels ?.....

55. A votre avis quels sont les causes de cette dis parution ?

- La pêche intensive et continue des populations
- La colère des ancêtres ou des esprits de l'eau
- La pêche avec les substances toxiques (insecticides et raticides,)
- Autres (Précisez)

AUTRE PRODUIT FORESTIER NON LIGNEUX (PFNL)

69. Lors des deux dernières années, avez-vous été cherché l'un des PFNL suivant ?

N°	Type de PFNL	Réponse		Fréquence et période de collecte	Destination (vente, autoconsommation)
1	Feuilles de raphia	1. Oui	2. Non		
2	Okoak	1. Oui	2. Non		
3	Miel	1. Oui	2. Non		
4	Champignon	1. Oui	2. Non		
5	Liane	1. Oui	2. Non		
6	Chenille	1. Oui	2. Non		
7	Vin de palme	1. Oui	2. Non		
8	Hannetons	1. Oui	2. Non		
9	Termites	1. Oui	2. Non		
10	Rotin	1. Oui	2. Non		
11	Andock	1. Oui	2. Non		
12	Djangsang	1. Oui	2. Non		
13	Autres	1. Oui	2. Non		

70. Quelle quantité avez-vous vendu l'année dernière ?

N°	Produits	Qté collectée	Qté vendue	Prix Unitaire	Revenu annuel
1					
2					
3					
4					
5					
6					
7					
8					
9					
10					

ARTISANAT

71. Fabriquez-vous des objets d'art à partir des produits de la forêt ?

1. Oui 2. Non

72. Si oui quel produit forestier est utilisé comme matière première ?

- | | |
|-----------------------|----------------------|
| 1. feuilles de raphia | 4. Cane à sucre |
| 2. Bambou de raphia | 5. Bois |
| 3. Liane | 6. Autres (Précisez) |

73. Quel est la destination des produits fabriqués ?

1. Besoins personnel 2. Vente 3. Besoin propre et vente

74. À qui vendez-vous ces objets ?

1. Habitants du village 2. Usagers en dehors du village 3. Les deux

75. Quel quantité avez-vous vendu l'année dernière

N°	Produits	Qté fabriquée	Qté vendues	Prix unitaire	Revenu annuel
1					
2					
3					
4					
5					
6					
7					
8					
9					
10					

REVENU FAMILIAL

76. Quelle activité vous procure assez de revenus pour résoudre vos problèmes quotidiens ?.....

77. A votre avis quels sont par ordre de priorité les 3 besoins (prioritaires) qui vous amènent à dépenser votre argent ?

- | | |
|--|---|
| 1. Education des enfants | 5. Nutrition/ Boisson |
| 2. Santé | 6. Distraction/ Plaisir |
| 3. Habillement | 7. Charge domestique (électricité, eau) |
| 4. Besoins commun de vie (pétrole, savon, sel) | |

78. S'il vous arrive d'avoir assez d'argent citez trois préoccupations que vous aimeriez satisfaire en priorité ?

- | | |
|---|-----------------------------------|
| 1. Amélioration de l'habitat | 5. Acheter le mobilier de cuisine |
| 2. Investir dans l'agriculture/ Elevage des animaux | 6. Payer les dettes |
| 3. Acheter un véhicule / Moto | 7. S'en servir comme capital |
| 4. Equiper la maison | 8. Autres |

INFORMATION SUR L'INTERVIEWE ET SON MENAGE

79. Nom et prénom de l'interviewé (facultatif).....

80. Age (même approximatif) :

81. Sexe :

82. Religion :

83. Groupe Ethnique

- | | | |
|---------|---------|---------|
| 1. | 3. | 5. |
|---------|---------|---------|

2.

4.

6.

84. Combien de personne vit dans votre maison ?

85. Combien parmi eux pratiquent l'agriculture ?

86. Combien parmi eux ont chacun : une plantation ? Une parcelle de terrain ? Un champ individuel ?

87. Combien de naissances avez-vous eu dans votre maison au cours des 12 derniers mois ?

88. Combien de décès avez-vous enregistrés dans votre maison au cours des 12 derniers mois ?

89. lors des 12 derniers mois combien de personnes ont quitté la maison pour habiter ailleurs sans revenir depuis plus de trois mois ?

90. Au courant des 12 derniers mois, combien de personnes sont venus d'ailleurs pour habiter avec vous depuis plus de six mois ?

Merci pour votre aimable collaboration

Annexe II : Guide d'Entretien en Assemblée Villageoise

Ce guide d'entretien est destiné à collecter des informations auprès des populations riveraines de la forêt communale à la demande de la commune dans le but de mesurer leur niveau de dépendance vis-à-vis de la forêt. Les données recueillies serviront à rédiger un rapport sur l'environnement socio-économique dans le cadre de l'élaboration du plan d'aménagement de cette forêt communale. Votre collaboration est vivement souhaitée.

1. Identification du village

- nom du village
- nom du groupement
- nom du chef du village
- groupes ethniques
- migrations
- us et coutumes (arbres sacrés, animaux, totems, héritage, succession, etc.)
- dresser une liste des structures associatives : types (GIC, tontine d'épargne et de crédit, tontine de travail.....)

Types	Appellation	Date de création	Objectifs visés	Réalisations

- sociétés de développement, ONG, structure d'encadrement rural (poste vétérinaire, poste agricole, forestier,)

2. Carte participative des ressources

- a) Matérialisation et visualisation des ressources du village
 - infrastructure : routes, marchés, écoles, centre de santé, électricité, point d'eau, édifices religieux, aires de jeu,
 - habitations,
 - plantations,
 - point d'eau
 - cours d'eau,
 - zonage de l'espace rural : champs, pâturage, pêche, chasse, forêt, limite de la forêt communale par rapport aux champs, limite avec les villages voisins,
- b) Discussions accompagnant la matérialisation de la carte
 - infrastructure :
 - date de la construction,
 - source de financement,
 - organisation de la construction, état actuel,
 - mode de gestion,

- mobilisation de la contre partie locale,
 - comment les infrastructures ont-elles été obtenues ?
 - quelles sont les priorités de développement des communautés villageoises ?
- types d'habitat (matériaux utilisés),
- noms des principaux cours d'eau,
- forêt
- zone agro forestière : agriculture, élevage, chasse, pêche, jachère (rythme d'associations culturale), cultures commercialisées, contraintes commerciales
- zones de pâturage,
- zone de forêt : zonage de la forêt (zone de chasse, zone de pêche, zone de collecte des produits forestiers non ligneux, zone de conservation, etc.)

3. Profil historique

Il renferme les grands événements marquant du village (sécheresse, arrivée des premiers exploitants forestiers, etc.), les expériences passées et récentes, dégradation de l'environnement, phénomènes de migrations, différents conflits dans le village, s'il y'en a eu dans le cadre de l'installation du village et de la matérialisation des limites du village.

Annexe III : Points GPS collectés sur le terrain

N°	Désignation	X	Y
1	Cacaoyère Abandonnée à Mankim	173094	539553
2	Campement mixte 2 de Mankim	176192	550263
3	Campement mixte 1 de Mankim	176427	550963
4	Campement mixte 3 de Mankim	176783	551024
5	Campement mixte 4 de Mankim	177395	551212
6	Campement mixte 5 de Mankim	177545	551206
7	Campement mixte 6 de Mankim	177996	551123
8	Campement mixte 7 de Mankim	178912	551636
9	Campement mixte 8 de Mankim	179144	551526
10	Campement mixte 9 de Mankim	179533	551518
11	Campement Mbebeing 1	203225	611508
12	Cacaoyère de Mbebeing	169590	539659
13	Délimitation FC et Fcm	172612	539753
14	Départ	168247	542046
15	DJIN	169207	542045
16	DONG	168184	541959
17	Limite forêt savane	170950	554763
18	Limite forêt savane	171294	540713
19	Forêt	172507	539826
20	GERVOUM	167409	540139
21	Grande Forêt	175367	538507
22	Grande forêt 1	174155	538642
23	IGN 41 MKI	167726	555491
24	Jachère	171336	554438
25	MANKIM	167825	555489
26	MBEMBEING	169000	544607
27	MEKOISSIM	167755	551330
28	Parc TIB	170530	539855
29	Piste Forestière	172276	553733
30	Rivière Djim	167773	539521
31	Rivière Tomtom	172798	539689
32	Savane 3	173523	539180
33	Savane 4	169106	539536
34	Savane 5	168207	539491
35	Savane 2	171924	540037
36	SIT 1 MANK	172750	553461
37	SIT SACR N	175930	539101
38	SIT SACRE2	178998	552565
39	For Sacrée	172755	553450
40	Foret	171024	554705
41	Foret Sacrée 2	178771	552475
42	foret1	171647	554128
43	Yoko/Gendarmerie	203040	612912
44	Mbatoua	215028	568533
45	Melimvi	217822	575016